



DORVAL CONVICTIONS PEA

Rapport de gestion annuel au 31/12/2024
OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Société de Gestion : Dorval Asset Management

Dépositaire : CACEIS Bank France

Commissaire aux comptes : KPMG

Sommaire

- 1 – Rapport de gestion
- 2- Annexe SFDR
- 3 – Attestation du commissaire au compte

I. Caractéristiques générales

Fonds Commun de Placement (FCP)

Catégorie : Fonds mixte (catégorie BCE)

Objectif de gestion : L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'€ESTR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index) et pour 50% de l'indice Bloomberg Eurozone 50 Net Return Index (code Bloomberg EURODN50 Index), calculé dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement de 5 ans minimum, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux, en bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en investissant majoritairement sur des valeurs mobilières de l'Union européenne, conformément aux critères du PEA. Le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire.

- Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :

En tant qu'acteur des marchés financiers, la Société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Cet OPC est classé « Article 8 » selon cette classification.

- Information sur la prise en compte par la Société de Gestion des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité :

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de Gestion sur les facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR »), à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption, sont prises en compte.

Par ailleurs, les enjeux ESG intégrés dans le processus d'investissement sont détaillés dans la politique d'investissement de ce prospectus. Le détail des engagements ESG de la Société de Gestion est disponible dans les politiques relatives à l'investissement responsable disponibles sur son site Internet : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

Le détail des informations pré-contractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales est disponible en annexe.

- Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :

Le Règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Dorval AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2020/852 ne s'applique pas aux investissements sous-jacents de ce produit financier.

Le Fonds ne s'engage pas à ce stade à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux de la Taxonomie.

Classification SFDR	Proportion minimum d'investissements durables au sens de SFDR hors liquidités dérivés et couverture	Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental sont-ils alignés avec la taxonomie de l'UE ?			Ce produit financier prend-il en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?
		Pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE	Part minimale des investissements dans les activités transitoires	Part minimale des investissements dans les activités habilitantes	
Article 8	30%	0%	0%	0%	Oui

Indicateur de référence : 50% de l'indice €STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index) et 50% de l'indice Bloomberg Eurozone 50 Net Return Index (code Bloomberg EURODN50 Index), calculé dividendes nets réinvestis.

Cet indicateur de référence permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Pour autant, l'univers d'investissement initial du Fonds n'est pas limité aux titres contenus dans l'indicateur de référence.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indicateur de référence.

Profil de risque : De manière générale, la valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité élevée due à la composition de son portefeuille. Néanmoins, la stratégie de gestion a pour objectif de maintenir un niveau global de volatilité en moyenne inférieur à celui des marchés d'actions. Il est rappelé que la composition du portefeuille peut s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence et que le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire : la performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de son indice de référence.

Actif net du fonds au 31/12/2024 : 51 128 346.77€

31/12/2024	Port R (FR0010229187)	Port I (FR0013203775)	Port N (FR0013300233)	Port Q (FR0013392230)
VL	261.27 €	1218.07 €	98.52 €	128.42 €

Nombre de parts	184 058.189	14	30 660.79	1
Actif net	48 090 340.81 €	17 053.00 €	3 020 824.54 €	128.42 €

Valorisation : quotidienne – Date de création : 17/10/2016

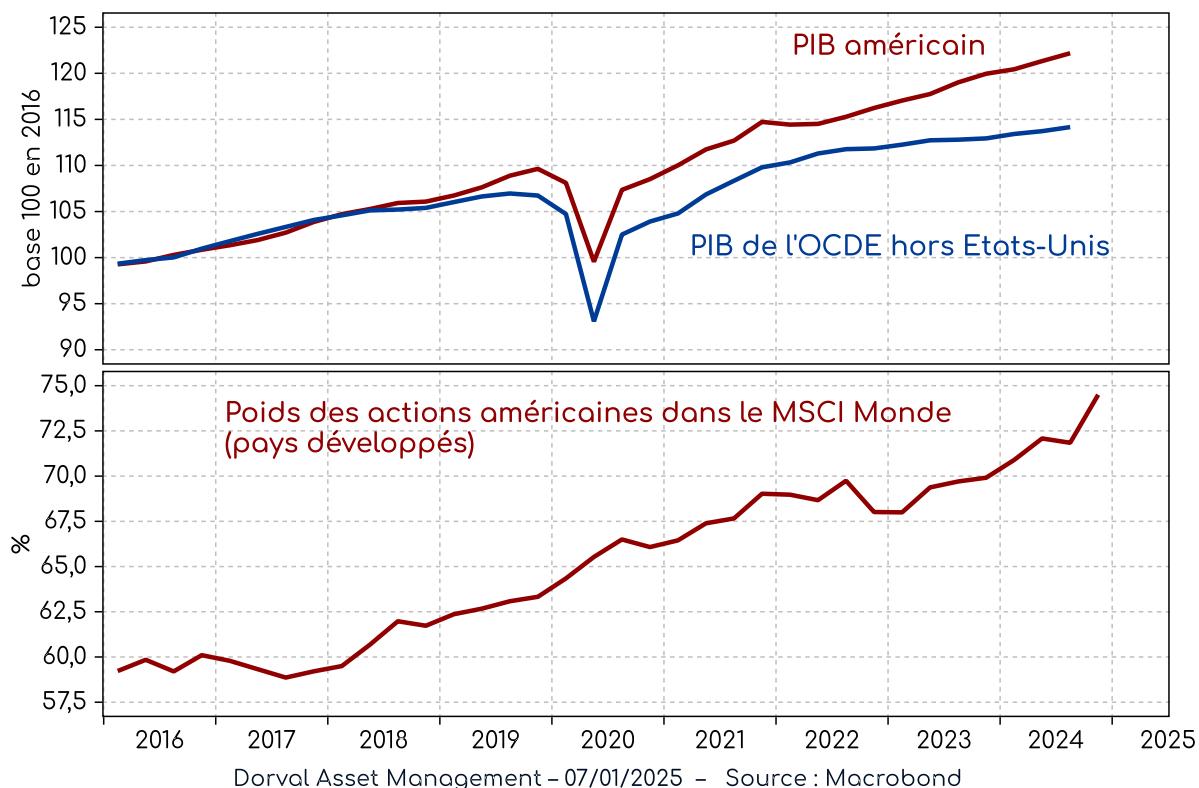
Rappel : Le fonds Dorval Convictions PEA est l'ancien fonds Dorval Patrimoine, transformé au 31 décembre 2008.

1. Contexte économique et financier

Les marchés accueillent l'élection de Donald Trump avec un mélange d'excitation et d'angoisse

Le triomphe de Donald Trump aux élections américaines de novembre 2024 renforce l'idée déjà bien ancrée chez les investisseurs d'une Amérique « qui prend tout », avec une économie nettement plus dynamique qu'ailleurs et un marché des actions qui représente désormais l'écrasante majorité de la capitalisation boursière mondiale (graphique 1). L'Europe, à contrario, apparaît encore plus faible, impuissante, empêtrée dans ses contradictions et prise en étau entre un ennemi déclaré à l'est et un allié de moins en moins bienveillant à l'ouest. Les problèmes politiques français et l'implosion de la coalition gouvernementale allemande est un des nombreux stigmas de cette impuissance. Quant à la Chine, elle reste empêtrée dans une crise immobilière d'ampleur historique.

"L'Amérique prend tout" – et plus encore avec Donald Trump ?



Le résultat des élections est donc perçu par les investisseurs comme un choc asymétrique favorable aux Etats-Unis (baisse des impôts, dérégulation, etc.) et défavorable au reste du monde du fait de la guerre commerciale qui s'annonce – mais tout n'est peut-être pas si simple.

Wall Street a déjà bien intégré l'optimisme américain

La valorisation des actions américaines semble de plus en plus tendue. Si l'on exclut l'année du Covid, elle se situe au plus haut depuis 2001 en termes de PER prospectif (21,7 au 31 décembre 2024), alors même que les taux réels à long terme sont à leur plus haut depuis plus de quinze ans. La prime de risque des actions par rapport aux obligations d'Etat (¹) a donc baissé pour atteindre un peu plus de 2% aujourd'hui, deux fois moins que sa moyenne historique. Cette prime reste cependant supérieure à son point bas de 1999/2000, lorsqu'elle était passée en dessous de 1%.

PER, taux longs réels et prime de risque du S&P500



Prime de risque = inverse du PER moins taux longs réels



Dorval Asset Management - 07/01/2025 - Source : Macrobond

L'envolée du PER de Wall Street a aujourd'hui deux composantes bien distinctes. La première découle du poids croissant (33% du S&P 500 aujourd'hui, du jamais vu) d'une petite dizaine de géants mondiaux ultra rentables et donc chers (Nvidia, Apple, Microsoft, etc.). L'hyper croissance de leur bénéfices – plus de trois fois supérieure à celle du reste du S&P 500 depuis le début de la décennie – s'étiolera forcément un jour mais le boom de l'intelligence artificielle semble a priori peu propice à un atterrissage immédiat.

La deuxième composante embarque l'ensemble de la cote. On peut l'estimer à l'aide du PER du S&P 500 équivalant, qui, à environ 17 contre 16 en moyenne depuis dix ans, est certes élevé mais ne plaide pas en faveur d'un diagnostic de bulle. Reste que le PER équivalant de Wall Street est devenu 35% plus cher que celui du reste du monde, un record. En termes relatifs, le thème de « l'Amérique prend tout » paraît donc de plus en plus intégré dans les prix des marchés.

La qualité de la croissance américaine en question en 2025 ?

Le scénario « Boucle d'or » d'une économie américaine ni trop chaude ni trop froide se déroule devant nos yeux depuis 2023. La maturité du processus de désinflation et l'arrivée de Donald Trump questionnent la poursuite de ce scénario. Sa politique – dont on ignore aujourd'hui l'agenda et les contours exacts – pourrait en effet s'avérer inadaptée à la phase actuelle du cycle. Combinées à un net ralentissement de l'immigration et de fortes hausses des droits de

¹ La prime de risque est ici calculée en soustrayant les taux longs réels de l'inverse du PER des actions.

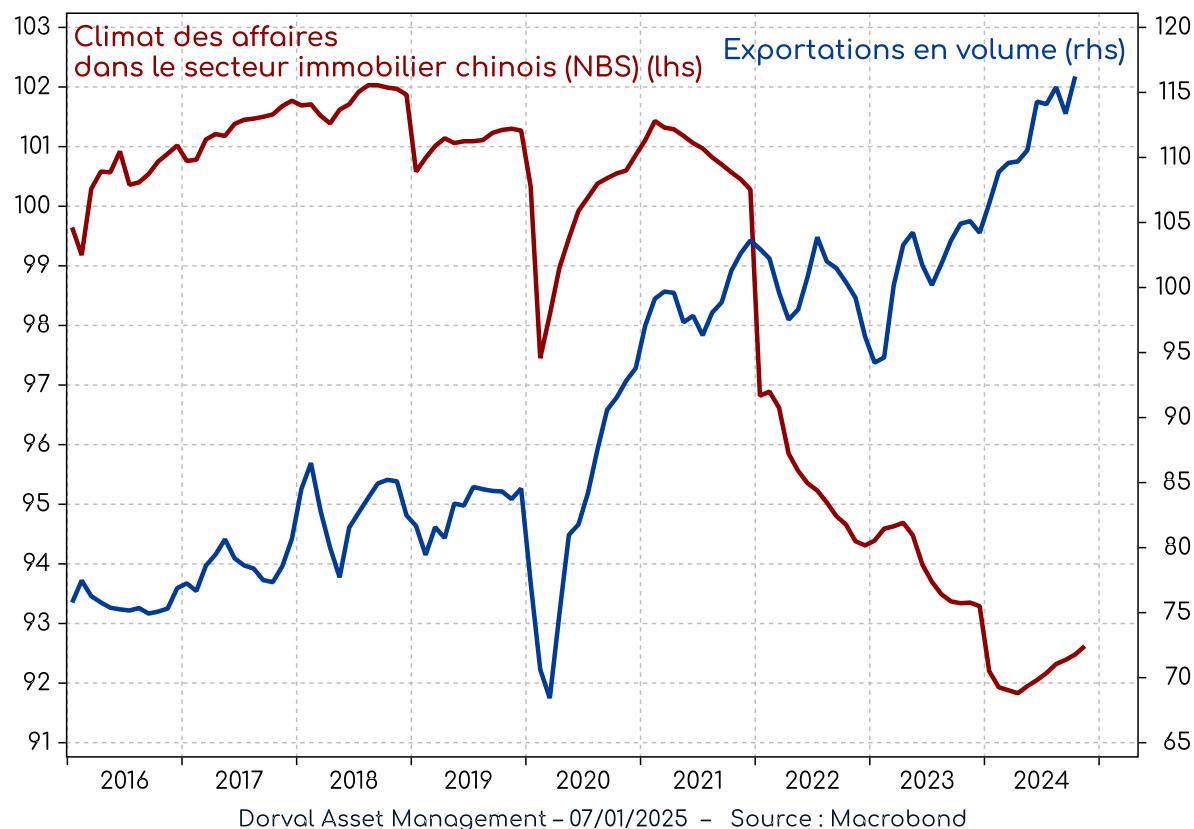
douane, les baisses d'impôts pourraient faire renaître le thème de la surchauffe et stopper, voire inverser, la dynamique baissière des taux d'intérêt à court terme. Connaissant la sensibilité du cycle financier global à la dynamique des taux d'intérêt et de la devise américaine, cela ne présagerait rien de bon.

Ce scénario de risque est déjà en partie dans les prix, les marchés anticipant que la Fed ne pourra baisser les taux en dessous de 4% en 2025, contre 4,25-4,50% aujourd'hui. Quant aux taux réels à long terme, ils sont déjà revenus à leur niveau d'avant la crise de 2008, à plus de 2%. Enfin, le marché du travail a sensiblement ralenti en 2024, ce qui réduit les risques d'un retour rapide au scénario de surchauffe. Mais nul doute que les chiffres d'inflation américains seront scrutés avec une grande attention par les investisseurs.

Hors des Etats-Unis, les contrefeuves s'organisent

Créatrice d'incertitudes, la politique d'instrumentalisation des droits de douane par Donald Trump fait peser un risque à la baisse sur les prévisions économiques mondiales. Ces craintes ont cependant la vertu de pousser la Chine et l'Europe dans la direction d'une politique conjoncturelle plus favorable à la croissance domestique. La Chine, plombée par sa crise immobilière mais boostée par ses exportations, s'est dotée depuis septembre 2024 d'un plan de relance qu'elle s'apprête à intensifier pour crédibiliser son objectif de croissance d'environ 5% en 2025 quoiqu'il arrive.

Chine : dépression immobilière et boom des exportations



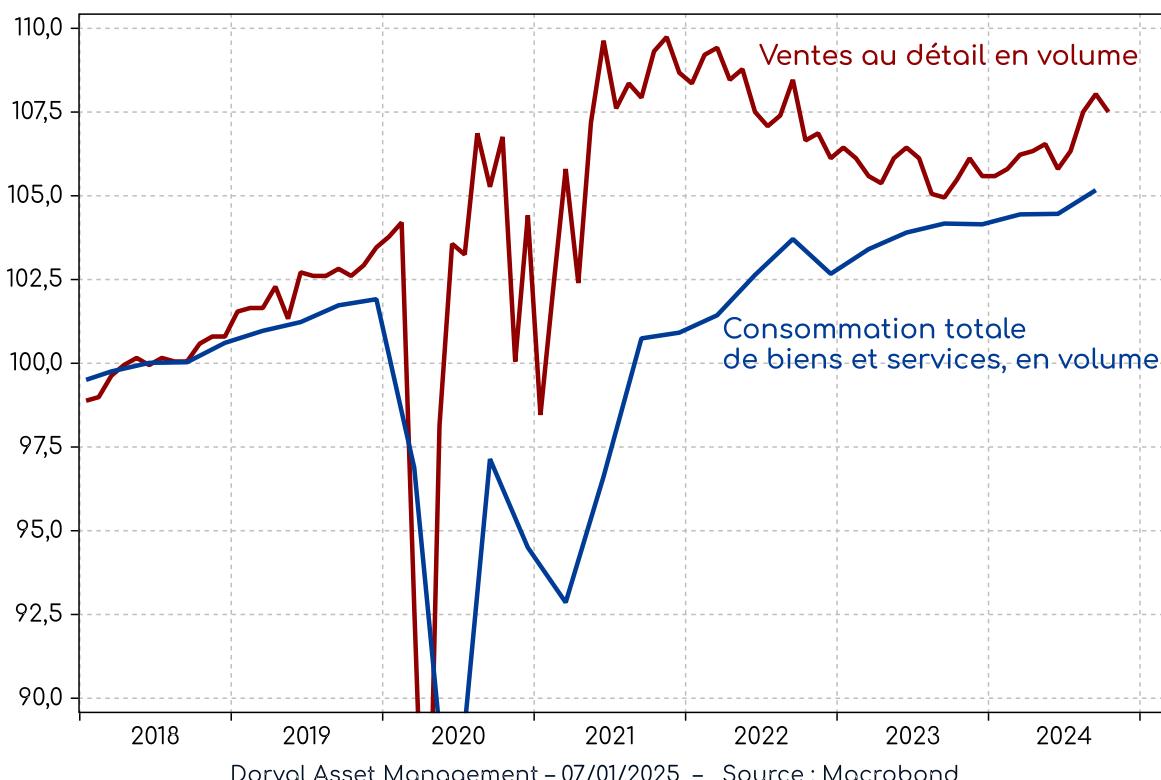
Quant à l'Europe, affaiblie économiquement et politiquement mais désormais (presque) libérée du problème de l'inflation, elle s'engage sur la voie d'une politique monétaire plus accommodante et d'une politique budgétaire moins restrictive. Il faudra bien cela, car les prévisionnistes, qui se basent sur le précédent de 2018 et 2019, estiment que la guerre commerciale pourrait coûter de 0,3% à 0,7% au PIB de la zone euro d'ici au début de 2026 – même si beaucoup dépendra du déroulé et du niveau des tensions commerciales à venir.

A court terme, il faudra aussi surveiller la dynamique de l'emploi, qui s'affaiblit dangereusement en Allemagne et en France – mais pas dans le reste de la zone euro. La

relance du canal du crédit par la BCE, la remontée du pouvoir d'achat et la baisse attendue du taux d'épargne des ménages – très élevé aujourd'hui – soutiendront cependant la croissance, comme on le voit déjà pour la consommation. N'oublions pas non plus que le plan d'investissement décidé au moment du Covid continue de produire ses effets positifs dans les pays du sud et de l'est de l'Europe. Enfin, un cessez-le feu en Ukraine, encore très hypothétique, pourrait alléger la pression.

Une consommation des ménages plus soutenue en zone euro

Base 100 en 2018



Dorval Asset Management - 07/01/2025 - Source : Macrobond

2. Politique d'investissement

Premier semestre 2024

Janvier : Grâce à la poursuite de la désinflation, les banques centrales sont désormais un rempart en cas de ralentissement de la conjoncture. Le narratif de l'intelligence artificielle, apparu en 2023, se diffuse et donne aux investisseurs l'envie de prendre du risque. Le fonds bénéficie de la forte performance du thème « Transition & productivité », notamment porté par le secteur technologique, ainsi que de la bonne tenue des financières, assurances et banques, en dépit de publications contrastées pour ces dernières. Le segment des petites et moyennes capitalisations reste en revanche chahuté. Il constitue néanmoins un réservoir de valeurs si notre scénario économique et monétaire bénin se confirme.

Février : Dans un contexte mondial de retour de la confiance des investisseurs, le marché européen, attractif sur le front des valorisations et composé de grandes multinationales de qualité, poursuit son ascension. Nous maintenons un taux d'exposition élevé aux actions, avec un panier-cœur reflétant l'indice Euro Stoxx 50, auquel s'ajoute une surexposition aux valeurs bancaires et aux valeurs bénéficiant le plus de l'investissement des entreprises en productivité et en transition énergétique. Depuis le début de l'année, nous investissons aussi dans un panier très diversifié de 50 petites et moyennes valeurs (entre €500m et €7mds d'encours). La valorisation de ce compartiment du marché se situe aujourd'hui au même niveau que lors de la crise de l'euro de 2011-2012. Le déclencheur d'un retour d'intérêt pourrait venir dans les prochains mois soit de la baisse des taux de la BCE, soit d'une reprise économique, voire des

deux. Le panier-cœur est partiellement couvert en options Euro Stoxx 50, afin de nous protéger contre de possibles à-coups du marché après plusieurs semaines de progression.

Mars : Les marchés d'actions européens clôturent le trimestre en forte hausse dans un contexte macroéconomique et de marché toujours porteur. Après une progression très concentrée sur quelques grandes valeurs depuis novembre 2023, on assiste à une progression plus diffuse de l'indice, les financières en tête. Ainsi, l'indice Euro Stoxx 50 progresse de plus de 4% sur le mois. Au sein de nos thèmes, c'est celui des financières qui réalise la plus forte progression relative. Le thème Transition et productivité marque le pas avec des dégagements sur certaines valeurs technologiques. Enfin le thème des petites et moyennes capitalisations fait jeu égal avec l'indice des grandes capitalisations, ce qui est un signal encourageant pour les mois à venir. Nous restons bien investis en actions mais au regard de la forte progression des marchés, nous avons intégré une protection optionnelle sur l'Euro Stoxx 50 afin de nous prémunir d'une possible phase de consolidation.

Avril : En avril, la publication de statistiques d'inflation décevantes a provoqué un renouveau des tensions obligataires et des prises de bénéfices sur les actions internationales. Cette pause dans le processus de désinflation, principalement aux Etats-Unis, ne remet pas en question notre scénario positif sur les actions européennes. Le risque de surchauffe reste circonscrit aux Etats-Unis et ne remet pas en question la probable baisse de taux en juin par la Banque centrale européenne. Dans le fonds, nous avons pris le contre-pied du marché afin de renforcer notre exposition aux actions. Les thèmes que nous favorisons, ie les financières européennes et les petites et moyennes capitalisations poursuivent leurs rattrapages relatifs.

Mai : Au cours du mois, les marchés européens ont légèrement consolidé après leur bonne tenue depuis ce début d'année. En effet, les discussions et débats politiques entre démocrates et républicains aux États-Unis sur le relèvement ou non du plafond de la dette américaine a dominé l'actualité. Pour autant, le recul de l'inflation continue sa poursuite en raison de la fin des goulots d'étranglement dans la production, du recul des matières premières, conjugués aux premiers effets des politiques monétaires moins accommodantes des banques centrales. Dans ces conditions, nous avons dépassé le pic de l'accélération de l'inflation permettant la réduction des pressions sur les marchés obligataires. Nous restons donc proche des 59% de taux d'exposition aux actions alors que l'économie mondiale semble plus résiliente qu'attendue avec une inflation en décrue.

Juin : Les indicateurs conjoncturels du mois font état d'un léger tassement de l'activité, notamment industrielle. Le trou d'air d'activité est compensé par l'engouement pour l'intelligence artificielle qui continue à porter les marchés des actions. Dans un contexte politique européen incertain, nous avons dès l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale couvert le thème des financières européennes en futures, ce qui nous a permis d'absorber la baisse sans dommage majeur pour le fonds. Nous avons par ailleurs accru les couvertures en Euro Stoxx 50 en face du panier cœur et acheté des options de vente afin de protéger le portefeuille contre un enveninement de la situation française. Le thème des petites capitalisations européennes enregistre une forte baisse sur le mois et explique la contre-performance relative du fonds sur le mois. Nous gardons un scénario constructif sur les marchés actions européens tout en restant vigilants sur l'incertitude politique et le risque de déception sur la vigueur de la reprise en cours.

Second semestre 2024

Juillet : Malgré une majorité de surprise négative sur les statistiques macro-économiques d'activité au cours du mois, l'équilibre entre croissance et inflation reste positif. L'industrie en Europe a passé le pire du choc énergétique de 2022 mais peine à redémarrer. Dans cet environnement, la Réserve fédérale se prépare à emboiter le pas de la Banque centrale européenne avec une première baisse de taux en septembre. A rebours des autres institutions monétaires, la Banque du Japon resserre sa politique monétaire. Le marché des actions européennes consolide sur le mois avec une surperformance des petites et moyennes capitalisations et des banques européennes. Cette rotation de marché est plutôt favorable à nos thématiques en portefeuille.

Août : En août, le fort optimisme des investisseurs a été remis en question par la menace d'un ralentissement américain plus prononcé que prévu par des interrogations autour de la

rentabilité des énormes investissements liés à l'IA, et enfin par le déboulement de positions spéculatives financées en Yen. Déjà pénalisés par les incertitudes politiques, et la faiblesse de l'activité manufacturière, les marchés européens ont dû faire face à un pessimisme accru et n'ont recouvré qu'une partie de leur baisse. Nous maintenons toutefois une lecture positive de l'environnement car la chute de l'inflation, désormais à 2,2% en zone euro, devrait cependant permettre de soutenir l'économie via deux canaux majeurs : celui du pouvoir d'achat, qui remonte progressivement, et celui de la baisse des taux monétaires et obligataires, baisse qui pourrait commencer à réveiller la demande dans les secteurs sensibles aux taux. Nous avons profité de cette baisse pour renforcer tactiquement nos positions sur le marché des actions, en réduisant la couverture en futures du panier cœur, ce qui a permis au fond de gagner du terrain par rapport à l'indice sur le mois.

Septembre : Le newsflow économique européen reste décevant, principalement sur le front manufacturier. Les marchés actions européens progressent cependant sur le mois, tiré par les grandes valeurs exportatrices qui bénéficient d'un retour d'intérêt dans le sillage des annonces reflationnistes des autorités chinoises et de la première baisse de taux aux Etats-Unis. La dégradation des indicateurs en Europe nous a conduit à réduire le poids de notre exposition aux petites et moyennes capitalisations en début de mois. Ce segment de la cote poursuit sa contre-performé sur le mois. Les financières marquent dans une moindre mesure le pas. A l'inverse, le panier cœur concentré sur les grandes valeurs exportatrices rebondit sur l'impulsion chinoise. Nous continuons à favoriser un scénario d'équilibre où le recul de l'inflation autorise un assouplissement des conditions monétaires par la BCE et contribue à une reprise progressive de l'activité en Europe. La possibilité d'une relance chinoise plus substantielle pourrait également aider les économies les plus exportatrices de la zone euro, dont l'Allemagne. En conséquence, nous restons bien investis en actions.

Octobre : Les marchés actions corrigent en octobre sous l'impulsion d'un renouveau des tensions obligataires à l'approche des élections américaines. En effet, l'incertitude sur l'issue de l'élection et sur les conséquences fiscales et budgétaires pèse sur le sentiment des investisseurs. Sur la période, le taux réel américain à 10 ans remonte de 0,5% pour repasser la barre des 2%. Dans ce contexte, les segments les plus cycliques de la côte enregistrent de fortes consolidations. Les petites et moyennes capitalisations continuent à souffrir de la faiblesse apparente de l'économie européenne. Les grandes valeurs de croissance sont également pénalisées par les craintes entourant la demande chinoise. A l'inverse, le thème des financières progresse grâce à la remontée des taux et à la poursuite de publications satisfaisantes. Au total le bilan du mois est toutefois négatif pour notre gestion. Nous ne pensons pas que le résultat des élections américaines remette en question notre scénario d'équilibre économique mais il pourrait influer sur le sentiment de marché et nous amener à ajuster nos thèmes/positions.

Novembre : Les marchés européens terminent le mois de novembre en baisse de 2% alors que les investisseurs évaluent les possibles impact sur l'activité des mesures protectionnistes annoncées au compte-goutte par D. Trump. Le risque politique français vient également peser sur le sentiment. Dans ce contexte, les grands champions mondiaux présents dans le panier cœur baissent plus que notre panier petites et moyennes capitalisations. Les financières marquent le pas avec la détente des taux. Le secteur reste en bonne santé et présente toujours des valorisations et des rendements attractifs. Malgré le bruit politique, notre scénario d'équilibre croissance/inflation reste d'actualité, ce qui nous conduit à maintenir notre exposition aux actifs risqués.

Décembre : Les actions européennes terminent l'année 2024 en hausse. La perspective d'une moindre orthodoxie budgétaire en Allemagne et d'une relance plus marquée en Chine sont également venues soutenir le sentiment des investisseurs. Le fonds réalise une bonne performance dans ce contexte porté par un taux d'exposition aux actions élevé et par une très bonne performance du panier de valeurs financières, composé des grands acteurs bancaires et de l'assurance. En revanche, le thème des petites et moyennes capitalisations reste décevant, même s'il progresse sur le mois. La classe d'actifs reste boudée par les investisseurs en dépit de sa valorisation très attractive. Nous abordons l'année 2025 avec une relative prudence au regard de la fragilité relative de la zone. Toutefois, un certain nombre de secteurs manufacturiers, dont la reprise a été décalée dans le temps, pourrait se matérialiser dans les prochains mois et justifier un retour d'intérêt.

Performances mensuelles 2024 :

	J o n. e	F é v. r.	M ar s	A vr. il	M ai	J ui n	J ui l.	A o ût	S ep. tem bre	O ct. obre	N ov. embre	D é c. embre	2 0 2 4
DORVAL CONVICTI ONS PEA part I	+1.70%	+2.57%	+3.15%	-1.35%	+2.70%	-2.66%	-0.06%	+1.33%	+0.51%	-2.72%	-0.45%	+1.79%	+6.47%
50% ESTR cap. + 50% Bloomberg Eurozone 50 NREUR	+1.65%	+2.66%	+2.30%	-1.03%	+1.23%	-0.70%	+0.03%	+1.08%	+0.64%	-1.53%	-0.03%	+1.11%	+7.59%

3. Performances et statistiques du fonds au 31 décembre 2024

- Part R

Performances nettes cumulées											Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création		3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part R	1.72%	-1.63%	-0.07%	5.61%	5.61%	6.57%	15.37%	31.09%	94.40%		2.14%	2.90%	2.74%	4.24%
Indicateur de référence	1.11%	-0.46%	1.29%	7.59%	7.59%	16.07%	28.27%	51.14%	85.75%		5.09%	5.10%	4.22%	3.95%
Ecart	0.61%	-1.17%	-1.36%	-1.97%	-1.97%	-9.50%	-12.90%	-20.06%	8.65%		-2.95%	-2.20%	-1.47%	0.30%
Performances nettes calendaires														
	2024 - YTD	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013		
Fonds - Part R	5.61%	11.24%	-9.29%	12.33%	-3.63%	0.68%	-17.26%	14.14%	5.97%	12.76%	5.35%	19.93%		
Indicateur de référence	7.59%	12.64%	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	4.43%	2.29%	3.80%	2.41%	10.65%		
Ecart	-1.97%	-1.39%	-5.08%	1.23%	-3.09%	-12.56%	-11.10%	9.71%	3.67%	8.96%	2.95%	9.28%		

- Part I

Performances nettes cumulées											Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création		3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part I	1.79%	-1.43%	0.34%	6.47%	6.47%	9.17%	19.90%	-	21.81%		2.97%	3.70%	-	2.43%
Indicateur de référence	1.11%	-0.46%	1.29%	7.59%	7.59%	16.07%	28.27%	-	49.04%		5.09%	5.10%	-	4.98%
Ecart	0.68%	-0.97%	-0.95%	-1.12%	-1.12%	-6.91%	-8.37%	-	-27.24%		-2.13%	-1.41%	-	-2.55%
Performances nettes calendaires														
	2024 - YTD	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	-	-	-	-	-	-
Fonds - Part I	6.47%	12.13%	-8.56%	13.05%	-2.85%	1.49%	-16.59%	15.55%	-	-	-	-	-	-
Indicateur de référence	7.59%	12.64%	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	4.43%	-	-	-	-	-	-
Ecart	-1.12%	-0.50%	-4.35%	1.95%	-2.31%	-11.75%	-10.43%	11.13%	-	-	-	-	-	-

- Part N

Performances nettes cumulées											Performances nettes annualisées			
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création		3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Fonds - Part N	1.75%	-1.56%	0.08%	5.94%	5.94%	7.54%	17.05%	-	-1.48%		2.45%	3.20%	-	-0.21%
Indicateur de référence	1.11%	-0.46%	1.29%	7.59%	7.59%	16.07%	28.27%	-	34.85%		5.09%	5.10%	-	4.33%
Ecart	0.63%	-1.10%	-1.21%	-1.65%	-1.65%	-8.53%	-11.22%	-	-36.33%		-2.64%	-1.91%	-	-4.54%
Performances nettes calendaires														
	2024 - YTD	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	-	-	-	-	-	-
Fonds - Part N	5.94%	11.58%	-9.02%	12.60%	-3.34%	0.98%	-17.06%	-	-	-	-	-	-	-
Indicateur de référence	7.59%	12.64%	-4.21%	11.10%	-0.54%	13.24%	-6.16%	-	-	-	-	-	-	-
Ecart	-1.65%	-1.06%	-4.80%	1.49%	-2.80%	-12.26%	-10.91%	-	-	-	-	-	-	-

- Part Q – création le 31/12/2018

Performances depuis création	Performances 2024
+28.42%	+7.62%

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les calculs de performance sont réalisés dividendes nets réinvestis pour l'OPCVM. Les calculs de performances de l'indicateur de référence sont, à compter du 1er janvier 2013, réalisés dividendes nets réinvestis. Depuis le 31/12/2021, l'indicateur de référence constitué de 50% de l'indice ESTR capitalisé et 50% de l'indice EURO STOXX 50 dividendes nets réinvestis NR (EUR).

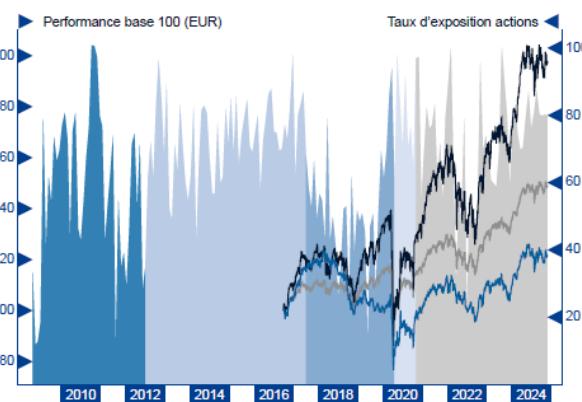
EVOLUTION DU TAUX D'EXPOSITION

Ce graphique illustre depuis la création du fonds sur l'échelle de droite le taux d'exposition mensuel du fonds aux actions lors de 5 périodes boursières distinctes : le temps des crises (2009-2011), la reflation sous l'époque de Mario Draghi (2012-T3 2017), la maturité du cycle économique (T4 2017 à mars 2020), la pandémie de Covid-19 (avril à décembre 2020), la reprise post-Covid (2021). Sur l'échelle de gauche est affichée la performance du fonds, celle de son indicateur de référence ainsi que la performance du marché actions européennes représenté par l'Euro Stoxx 50 DNR. Touchant les bornes 0% en actions lors de la crise de l'Euro à l'été 2011, Dorval Convictions PEA a également été investi à 100% à plusieurs reprises notamment en début d'année 2017.

Expositions actions

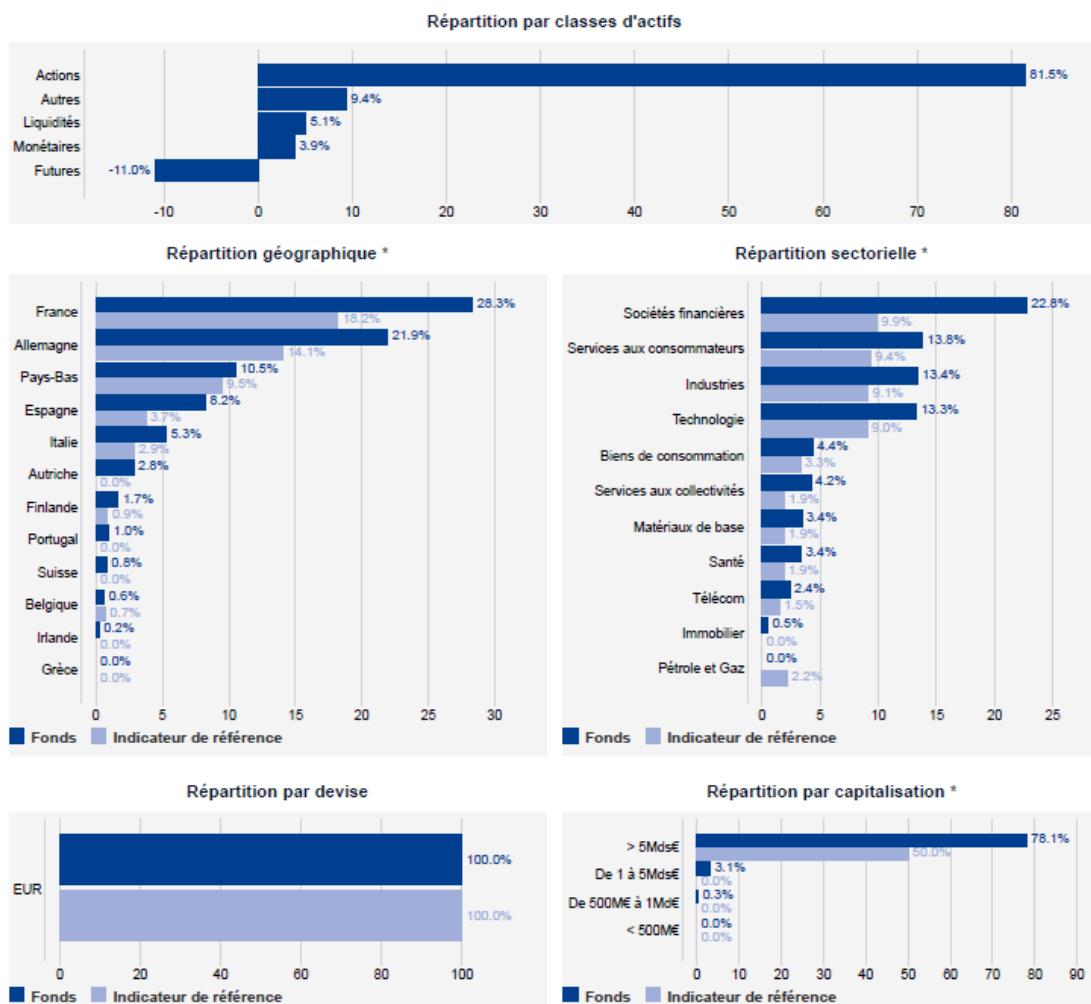
- Le temps des crises
- La reflation Draghi
- Maturité du cycle
- Pandémie de Covid-19
- Reprise post-Covid

Performance DORVAL CONVICTIONS PEA Part I
Performance Indicateur de référence
Performance EuroStoxx 50 NR



CONSTRUCTION DE PORTEFEUILLE

Reporting mensuel au 31 décembre 2024



* Pourcentage du portefeuille investi en actions titres vifs hors dérivés

ANALYSE DE RISQUE

Ratio	1 an	3 ans	5 ans	Ratio	Valeur	Date
Ratio de Sharpe	0.25	0.08	0.17	Gain maximum enregistré	64.49%	du 18/03/2020 au 06/06/2024
Béta	1.50	1.15	1.30	Perte maximale enregistrée	-37.71%	du 22/01/2018 au 18/03/2020
Alpha	-0.08	-0.05	-0.05	Délai de recouvrement	1511	jours
Ratio d'information	-0.27	-0.51	-0.24	Fréquence de gain	51.52%	par mois
Volatilité - Part I	10.90	10.58	14.86			
Volatilité indicateur	7.16	8.51	10.83			
Volatilité Euro Stoxx 50	14.31	16.98	21.53			

II. Dispositions particulières

Classification : Fonds mixte (catégorie BCE)

Objectif de gestion : L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'ESTR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index) et pour 50% de l'indice Bloomberg Eurozone 50 Net Return Index (code Bloomberg EURODN50 Index), calculé dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement de 5 ans minimum, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux, en bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en investissant majoritairement sur des valeurs mobilières de l'Union européenne, conformément aux critères du PEA. Le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire.

Indicateur de référence : 50% de l'indice €ESTR capitalisé (code Bloomberg OIESTR Index) et 50% de l'indice Bloomberg Eurozone 50 Net Return Index (code Bloomberg EURODN50 Index), calculé dividendes nets réinvestis.

Cet indicateur de référence permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Pour autant, l'univers d'investissement initial du Fonds n'est pas limité aux titres contenus dans l'indicateur de référence.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indicateur de référence.

- **Rappel concernant ces références :**

L'€ESTR (European Short Term Rate) est un nouvel indicateur de référence monétaire, calculé et publié par son administrateur la Banque Centrale Européenne (BCE), qui remplace progressivement un autre taux court, l'EONIA, depuis le 2 octobre 2019.

L'€ESTR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro.

Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs Banques Européennes.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence www.ecb.europa.eu.

L'administrateur de l'indice de référence n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA (La BCE en est exemptée).

L'indice Bloomberg Eurozone 50 Net Return Index (code Bloomberg EURODN50 Index), inclut les 50 sociétés les plus importantes et les plus liquides de la zone euro, sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière. Il est calculé en tenant compte des dividendes réinvestis. Il couvre divers secteurs économiques, offrant ainsi une bonne diversification sectorielle.

L'administrateur de l'indice, Bloomberg, est enregistré sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés, décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modification substantielle apportée à un indice ou de la cessation de fourniture de cet indice.

L'indice de référence tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 (article 2 (22)) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

III. Stratégie d'investissement

- **Stratégies utilisées**

Le Fonds s'appuie sur une gestion active, encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement initial est constitué d'actions européennes, notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de Dorval Asset Management. Il est décliné en périmètre d'investissement (plus de 2200 émetteurs) puis périmètre investissable (d'environ 1400 émetteurs) après application de nos politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses et élimination des émetteurs dont la note environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance et/ou la note synthétique ESG est sous les minimum fixés. Les données chiffrées sont au 31/12/2024.

La construction et la gestion du Fonds reposent sur :

1. Une détermination du taux d'exposition aux actions européennes, en fonction du scénario macroéconomique et de marché de Dorval AM.
2. Une sélection de valeurs qui s'appuie sur deux natures de convictions combinables :
 - a. Conviction directionnelle qui peut passer par un adossement de tout ou partie de l'actif à l'indice de référence en titres vifs de l'indice et/ou en futures (positions acheteuses ou vendeuses)
 - b. Convictions autour de thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement dans les grandes tendances (macro-économiques, sociétales et liées aux enjeux du développement durable) et/ou dans la conjoncture et le contexte de marché (cycle économique, valorisation des classes d'actifs, dynamique de marché et contexte sectoriel)

▪ La construction des thématiques

La construction des thématiques repose sur un filtrage quantitatif de l'univers investissable. Il repose sur plusieurs étapes :

- Les gérants appliquent des critères de liquidité afin de s'assurer de pouvoir traiter les titres inclus dans chaque thématique en un minimum de journées de bourse.
- Les valeurs sont sélectionnées sur différents critères (économiques, financiers, ESG) permettant d'exprimer la thématique adressée.

Le poids de chaque titre ne faisant pas partie de l'indice de référence n'excédera pas 1% de l'actif du Fonds.

Le Fonds investira au moins 75% de son actif net dans des valeurs éligibles au PEA.

▪ L'analyse extra-financière

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont directement intégrés au processus de gestion du Fonds, via une note ESG établie pour chaque valeur de l'univers d'investissement. La notation ESG participe à la fois à la définition de l'univers d'investissement éligible et comme seconde composante de la note synthétique des valeurs dans la phase construction / gestion du portefeuille.

Pour réaliser ces deux étapes, les équipes de gestion et les analystes financiers et extra-financiers déterminent une note ESG pour chaque valeur. La note ESG attribuée à chaque émetteur, prend en compte parmi plus de 30 enjeux ESG, fondés sur un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, ceux qui paraissent les plus significatifs pour la Société de Gestion. Chaque enjeu est apprécié selon les spécificités sectorielles, géographiques et de taille de capitalisation. Les principaux enjeux retenus sont (liste non exhaustive) :

- Enjeux environnementaux :
 - Emissions carbone
 - Traitement des déchets
 - Stress hydrique
 - Biodiversité et gestion des terres
 - Opportunités dans les technologies vertes et les énergies renouvelables
- Enjeux sociaux :
 - Gestion du travail
 - Gestion de la sécurité des collaborateurs
 - Gestion du capital humain
 - Protection des données personnelles
 - Qualité des produits
- Enjeux de gouvernance :
 - Respect des principes fondamentaux de la gouvernance d'entreprise (qualité du conseil d'administration – diversité, indépendance, compétences, représentativité –, alignement des intérêts avec les actionnaires, structure du capital, respect des minoritaires, qualité de la communication financière et de la comptabilité)
 - Lutte contre la corruption

L'approche retenue est de type « Best-In-Universe » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité. Puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés comme étant les plus vertueux seront davantage représentés, cette approche peut créer des biais sectoriels assumés.

Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs externes de données². Ces données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification de leur qualité de la part de la Société de Gestion. Notre méthodologie place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut donc minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux. Le pilier « Gouvernance » représente a minima 40% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de Dorval Asset Management.

Le taux d'analyse de notation extra-financière est de 90% minimum en capitalisation de l'actif net du placement collectif à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

La définition de l'univers d'investissement des titres éligibles repose sur le respect du label ISR ainsi que des principes extra financiers fondamentaux suivants :

- L'exclusion des sociétés qui enfreindraient la politique d'exclusion³ de Dorval Asset Management
- L'exclusion des sociétés aux pratiques controversées (dont le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou encore des principes de l'OCDE) en cohérence avec la politique de gestion des controverses⁴ de Dorval Asset Management
- L'exclusion de 30% de l'univers d'investissement pondéré par les capitalisations boursières est garantie par l'exclusion des sociétés les moins bien notées et de celles ayant une note éliminatoire sur au moins l'un des piliers (cf. ci-dessous), selon la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management

La note extra-financière (entre 0 et 100, 100 étant la meilleure notation) est établie sur chacun des trois piliers, E (enjeux environnementaux), S (enjeux sociaux) et G (enjeux de gouvernance). Les émetteurs ayant une note environnementale ou de gouvernance inférieure à 40 ou une note sociale inférieure à 30 sont exclus de même que tous ceux dont la note extra-financière synthétique est inférieure à 40. Compte tenu de leur moindre capacité à produire l'information exigée et afin d'assurer une meilleure comparabilité des données entre ces émetteurs, pour les émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 1.1 milliard d'euros, ces minima sont de 20 pour les notes environnementales et sociales, de 30 pour la note de gouvernance et reste de 40 pour la note synthétique ESG.

La sélection des émetteurs publics est opérée en fonction de la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management des émissions souveraines⁵. Les pays du dernier quintile de notation sont exclus de l'univers d'investissement initial.

Les 10% de l'actif (hors liquidités) qui pourraient ne pas faire l'objet d'une analyse ISR correspondent d'une part aux OPC gérés par des entités autres que Dorval Asset Management et pour lesquels il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée et d'autre part à des titres transitoirement non notés. En effet, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui pourront à titre temporaire, ne pas être notés notamment dans le cadre d'une introduction en bourse.

² Le détail des informations sur les fournisseurs de données utilisés est disponible dans le code de transparence de Dorval Asset Management disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

³ La politique d'exclusion de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁴ La politique de gestion des controverses de Dorval Asset Management est disponible à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁵ Cf. paragraphe « VI. Notre Intégration des dimensions ESG » de la politique ISR de Dorval Asset Management (<https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>)

L'approche retenue doit permettre également d'obtenir un meilleur résultat que l'univers d'investissement des titres éligibles sur les deux indicateurs d'intensité ESG suivants :

- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants** : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.

▪ **Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :**

En tant qu'acteur des marchés financiers, la Société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Cet OPC est classé « Article 8 » selon cette classification.

▪ **Information sur la prise en compte par la Société de Gestion des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité :**

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de Gestion sur les facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR »), à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption, sont prises en compte. Dorval Asset Management applique le principe de double matérialité en évaluant l'impact des enjeux environnementaux et sociaux sur la performance économique de l'entreprise et analyse les effets des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société. La double matérialité vise à identifier les enjeux significatifs pouvant influencer les décisions des investisseurs et la société.

Par ailleurs, les enjeux ESG intégrés dans le processus d'investissement sont détaillés dans la politique d'investissement de ce prospectus. Le détail des engagements ESG de la Société de Gestion est disponible dans les politiques relatives à l'investissement responsable disponibles sur son site Internet : <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

Le détail des informations pré-contractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales est disponible en annexe.

▪ **Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :**

Le Règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies

relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixé par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Dorval AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2020/852 ne s'applique pas aux investissements sous-jacents de ce produit financier.

Le Fonds ne s'engage pas à ce stade à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux de la Taxonomie.

Classification SFDR	Proportion minimum d'investissements durables au sens de SFDR hors liquidités dérivés et couverture	Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental sont-ils alignés avec la taxonomie de l'UE ?			Ce produit financier prend-il en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?
		Pourcentage minimum d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE	Part minimale des investissements dans les activités transitoires	Part minimale des investissements dans les activités habilitantes	
Article 8	30%	0%	0%	0%	Oui

- Description des actifs utilisés

L'allocation cible est de 50% en actions et 50% en produits de taux mais peut varier en fonction des conditions de marché et des opportunités qui peuvent s'offrir au gérant.

Le taux d'exposition en actions peut varier de 0 à 100%, en comprenant des produits dérivés. Les produits de taux n'excèderont pas 25%.

- Actions ou titres de capital et valeurs assimilées :

Dans une fourchette d'exposition de 0% à 100% en actions de sociétés de la zone euro, sans limite de capitalisation boursière, sélectionnées après analyse de la société sur leur potentielle sous-évaluation. Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 10% maximum en actions hors zone euro.

En cas de potentielle couverture de l'exposition au risque actions, le Fonds sera exposé aux marchés obligataires à hauteur de 25% maximum et en instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions européennes entre 0 et 100% de l'actif.

Le Fonds limitera son exposition au risque de change à 10% sur des monnaies européennes hors zone euro.

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, le Fonds n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le Fonds peut être exposé de 0 à 25% sur les marchés de taux.

Dans une fourchette d'exposition de 0 à 25% en obligations et titres de créances (certificats de dépôt, billets de trésorerie) du secteur public ou du secteur privé ou en OPC en fonction des opportunités de marché.

Titres au minimum de notation Investment grade (BBB-). La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. Les titres composant le portefeuille répondent à des contraintes de « rating » (notation) telles que décrites ci-après : notation Standard & Poor's ou équivalent.

Les titres n'appartenant pas à la catégorie « Investment grade » ou « spéculatives » pourront néanmoins représenter jusqu'à 10% de l'actif.

- Actions ou parts d'autres OPC :

Le Fonds peut détenir des parts ou actions d'OPC (OPCVM ou FIA) ou de fonds d'investissement dans la limite de 10% de son actif.

Plus précisément, les investissements en OPC seront réalisés sur des OPC d'actions des pays de l'Union européenne éligibles au PEA, sur certains FCP « trackers » qui suivent les indices européens, sur des OPC monétaires éligibles au PEA, dont l'objectif est de restituer la performance du marché monétaire et des OPC de classification BCE « fonds mixte ».

OPCVM de droit français*	X
OPCVM de droit européen*	X
Fonds d'investissement à vocation générale de droit français*	X
Fonds professionnels à vocation générale de droit français respectant le droit commun sur les emprunts d'espèces (pas + de 10%), le risque de contrepartie, le risque global (pas + de 100%) et qui limitent à 100% de la créance du bénéficiaire les possibilités de réutilisation de collatéraux*	
FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance et si un échange d'information a été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers*	
Placements Collectifs de droit français ou FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger remplissant les conditions de l'article R 214-13 du code monétaire et financier*	
Fonds d'investissement de droit européen ou de droit étranger répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers (article 412-2-2 du RGAMF)	
OPCVM ou FIA nourricier	
Fonds de Fonds (OPCVM ou FIA) de droit français ou européen détenant plus de 10% en OPC	
Fonds professionnels à vocation générale ne respectant pas les critères de droit commun ci-dessus	
Fonds professionnels spécialisés	
Fonds de capital investissement (incluant FCPR ; FCPI ; FIP) ; et Fonds professionnels de capital investissement	
OPCI, OPPCI ou organismes de droit étranger équivalent	
Fonds de Fonds alternatifs	

* Ces OPCVM / FIA / Fonds ne pourront eux-mêmes détenir plus de 10% de leur actif en OPCVM/FIA/Fonds.

Les OPC et fonds détenus par le Fonds pourront être gérés par Dorval Asset Management ou l'une des sociétés de gestion du groupe BPCE ; dans ce dernier cas, il pourrait y avoir une disparité des approches ESG/ISR assumée.

- Instruments financiers dérivés :

En fonction des anticipations des gérants sur l'évolution des marchés actions, dans le but de protection ou de dynamisation de la performance, le FCP pourra avoir recours à des contrats de futures ou options, négociés sur des marchés organisés ou réglementés.

L'engagement sur dérivés est limité à 100% de l'actif net du Fonds, pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

TYPE DE MARCHE	NATURE DES RISQUES	NATURE DES INTERVENTIONS
----------------	--------------------	--------------------------

	Admission sur les marchés réglementés	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
Nature des instruments utilisés												
Contrats à terme (futures) sur												
Actions	X	X		X					X	X		
Taux	X	X			X				X	X		
Change	X	X				X			X	X		
Indices	X	X		X	X	X			X	X		
Options sur												
Actions	X	X		X					X	X		
Taux	X	X			X				X	X		
Change	X	X				X			X	X		
Indices	X	X		X	X	X			X	X		
Swaps												
Actions												
Taux												
Change												
Indices												
Change à terme												
Devise(s)												
Dérivés de crédit												
Credit Default Swap (CDS)												
First Default												
First Losses Credit Default Swap												

- Titres intégrant des dérivés et stratégie d'utilisation (certificats, bons de souscription, ...)
Uniquement et à titre temporaire si les valeurs détenues sont amenées à émettre ce type d'instruments.

Nature des instruments utilisés	NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS		
	Actions	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition	Arbitrage
Warrants sur								
Actions	X					X	X	
Taux								
Change								
Indices								
Bons de souscription								
Actions	X					X	X	
Taux								
Equity link								
Obligations convertibles								
Obligations échangeables								
Obligations convertibles	X	X	X	X	X	X	X	
Obligations convertibles contingentes	X	X	X	X	X	X	X	
Produits de taux callable								
Produits de taux puttable								
EMTN / Titres négociables à moyen terme structuré								
Titres négociables à moyen terme structuré								
EMTN structuré								
Credit Link Notes (CLN)								
Autres (A préciser)								

- Dépôts

Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite en cumulé de 100% de son actif.

Le FCP pourra utiliser les dépôts dans la limite de 20% de son actif auprès d'un même établissement de crédit pour garantir une liquidité aux porteurs de parts du FCP et pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

- Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif et servent, de façon ponctuelle, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Néant.

- Contrats constituant des garanties financières

Néant.

- Effet de levier

Le FCP a un effet de levier de 2.

Le Fonds pourra utiliser l'effet de levier, dans la limite de 100% de l'actif net pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net.

IV. Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés d'actions.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du Fonds sont principalement les suivants :

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la Société de Gestion. Il existe un risque que la Société de Gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

- **Risque de perte en capital**

Le Fonds est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

- **Risque actions**

La valeur liquidative du Fonds peut varier à la hausse comme à la baisse au regard de l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. De plus, du fait de son orientation de gestion, le Fonds est exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché et baisser davantage que les grandes capitalisations en période de stress.

- **Risque lié à la taille de capitalisation**

Le Fonds peut être exposé sur un ou plusieurs marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres coté en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds peut donc en être affectée.

- **Risque de marché**

La valeur liquidative du FCP peut connaître une volatilité induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions.

- **Risque de change**

Le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de la valorisation du Fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.

Le porteur résident de la zone Euro peut avoir à supporter ce risque de change jusqu'à hauteur de 40% du Fonds.

- **Risque de taux**

Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du Fonds. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du Fonds.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs à haut rendement**

Une partie du portefeuille peut être investie en OPC comprenant des obligations spéculatives à haut rendement. Il existe un risque lié à l'utilisation de ces titres, dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « High Yield » dits spéculatifs ou considérés comme tels par l'équipe de gestion, pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Compte tenu de la faible exposition possible, le risque lié à l'investissement en titres spéculatifs à haut rendement est considéré comme accessoire.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés financiers**

Le Fonds peut s'exposer sous forme synthétique à des instruments de taux et/ou d'indices actions jusqu'à une fois son actif net. L'utilisation des produits dérivés sur marchés organisés peut exposer la valeur liquidative à des variations dues aux fluctuations des marchés des sous-jacents.

- **Risque de durabilité**

Ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Le processus d'investissement du Fonds inclut l'approche ESG mentionnée ci-dessus afin d'intégrer les risques de durabilité dans la décision ou le processus d'investissement. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

V. Souscripteurs concernés et profils de l'investisseur type

Les parts de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act Of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une "US person", selon la définition de la réglementation américaine "Regulation S". Par ailleurs, les parts de ce Fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux "US persons" et/ou à toute entité détenue par une ou plusieurs "US persons" telles que définies par la réglementation américaine "Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)".

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014, la souscription des parts de ce Fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

En dehors de ces exceptions, les parts du Fonds sont définies telle que :

- Part R : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux personnes physiques.
- Part I : Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels.
- Part N : Réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
 - Soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande-Bretagne et Pays-Bas)
 - ou
 - Fournissant un service de :
 - Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2
 - Gestion individuelle de portefeuille sous Mandat
- Part Q : Réservée aux fonds de Dorval Asset Management ou aux collaborateurs de Dorval Asset Management.

Ce FCP est destiné aux investisseurs qui souhaitent une valorisation de leur capital, via un véhicule investi de manière flexible en actions et produits de taux, visant à surperformer l'indice de référence sur une durée de 5 ans minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait ou non de prendre des risques.

Il est fortement recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier suffisamment tous ses investissements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

VI. Commission de mouvements et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable à l'adresse internet suivante : www.dorval-am.com

VII. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles L533-16 et R533-22 du Code Monétaire et Financier, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou au siège social.

VIII. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Catégorisation de la société de gestion :

Dorval AM a choisi de se considérer comme « client professionnel » et demande aux intermédiaires (brokers) de la catégoriser ainsi, ce qui leur impose notamment : le devoir d'information et de conseil, l'évaluation des objectifs d'investissement, l'obligation de transparence et de reporting à l'égard de notre société. Par ailleurs, l'intermédiaire qui exécute les ordres est également tenue au principe de « meilleure exécution ». Cela signifie qu'il doit prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients, en tenant compte de divers facteurs tels que le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

Dorval AM a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Natixis Tradex Solutions (l'Intermédiaire agréé par l'ACPR, en qualité d'entreprise d'investissement) en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE).

Matrice des facteurs pris en compte pour obtenir la meilleure exécution :

Produit financier	Lieux d'exécution	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
ACTIONS ET ETF			
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réglementé - Système multilatéral de négociation - Système organisé de négociation - Internalisateurs Systématiques - Teneur de marché - Autres fournisseurs de liquidité - Gré à gré 	<p>Les ordres sont transmis via des intermédiaires sélectionnés soit par connexion électronique directe ou via des plateformes de négociation.</p> <p>Les Programmes de transaction (Program Trading) peuvent être utilisés pour la négociation de paniers d'actions.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 1. Coût* 2. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
Produits indiciaux cotés	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réglementé - Système multilatéral de négociation - Système organisé de négociation - Internalisateurs Systématiques - Teneur de marché - Autres fournisseurs de liquidité - Gré à gré 	<p>Les ordres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités - Ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 1. Coût 2. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
OBLIGATIONS ET INSTRUMENTS MONETAIRES			
Convertibles	<ul style="list-style-type: none"> - Système multilatéral de négociation - Système organisé de négociation - Internalisateurs Systématiques - Teneur de marché - Autres fournisseurs de liquidité - Gré à gré 	<p>Les ordres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités - Ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 0. Coût* 1. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre

Obligations & Bons du Trésor	<ul style="list-style-type: none"> - Système multilatéral de négociation - Système organisé de négociation - Internalisateurs - Systématisques - Teneur de marché - Autres fournisseurs de liquidité - Gré à gré 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ordres sont : - Mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités - Ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés <p>Les Programmes de transaction (Program Trading) peuvent être utilisés pour la négociation de paniers d'obligations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Prix 0. Coût* 1. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
Marché monétaire (hors bons du Trésor)	<ul style="list-style-type: none"> - Internalisateurs - Systématisques - Teneur de marché - Autres fournisseurs de liquidité - Gré à gré 	<ul style="list-style-type: none"> Compte tenu de la nature du marché, la liquidité ne permet pas une mise en concurrence systématique des contreparties. Les ordres sont placés directement auprès des teneurs de marché ou d'autres fournisseurs de liquidité. 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Prix 1. Coût* 2. Rapidité d'exécution 3. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
DERIVES			
Dérivés Listés dont Options	<ul style="list-style-type: none"> - Marché réglementé - Système multilatéral de négociation - Système organisé de négociation - Internalisateurs - Systématisques - Teneur de marché - Autres fournisseurs de liquidité - Gré à gré 	<ul style="list-style-type: none"> Les ordres sont transmis via des intermédiaires sélectionnés soit par connexion électronique directe ou via des plateformes de négociation 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Prix 3. Coût* 1. Rapidité d'exécution 1. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
Dérivés Crédit	<ul style="list-style-type: none"> - Système multilatéral de négociation - Système organisé de négociation - Internalisateurs - Systématisques - Teneur de marché - Autres fournisseurs de liquidité - Gré à gré 	<ul style="list-style-type: none"> Les ordres sont : - Mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités - Ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Prix 0. Coût* 1. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre

Importance de chaque facteur : 1 (primordial), 2 (important), 3 (à considérer), 0 (sans objet)

La liste des brokers sélectionnés par la Société de gestion est arrêtée à minima annuellement ; le comité brokers a pour objectif de valider la qualité d'exécution fournie par les entités sélectionnées et habilitées et sélectionner de nouveaux prestataires d'exécution.

Le détail de la politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.dorval-am.com/informations-reglementaires>.

Dans le cadre de la gestion du Fonds, la Société de gestion a eu recours à des prestataires fournissant des services de recherche et d'analyse afin de compléter le travail des gérants et des analystes dans le meilleur intérêt du Fonds. Les frais liés à la recherche financière ont été supportés par le Fonds. Les frais de recherche sont intégrés aux frais d'intermédiation au travers d'un compte de recherche (RPA/CSA).

IX. Informations relatives aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

X. Information sur les critères sociaux, environnementaux, qualité de gouvernance (art. L. 533-22-1 et D. 533-16-1 CMF)

La politique d'investissement pour le Fonds intègrent des critères extra-financiers liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (E.S.G). Dorval Asset Management applique également une politique d'exclusion à l'ensemble de sa gestion collective.

La démarche de Dorval Asset Management en matière d'approche ESG est consultable sur son site internet : https://www.dorval-am.com/fr_FR/notre-approche-esg.

XI. Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

▪ Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

▪ Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

XII. Règlement SFTR

Non applicable

XIII. Rémunération

La Politique de Rémunération de Dorval Asset Management a pour objet, d'une part, de décrire la Politique de Rémunération telle qu'elle est appliquée au sein de Dorval Asset Management et, d'autre part, de répondre aux exigences en termes de documentation et de transparence figurant dans la Directive européenne 2014/91/EU (« UCITS V Directive ») dans le

cadre de son statut de société de gestion et dans la Directive européenne 2011/61/EU (« AIFM Directive ») dans le cadre son statut allégé AIFM.

Ces informations sont disponibles sur le site web <https://www.dorval-am.com/informations-reglementaires/> et une copie papier de ces informations peut être obtenue gratuitement sur demande.

La Politique de Rémunération de Dorval AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs, de principes spécifiques applicables à la Population Identifiée⁶ par UCITS V et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs.

Dorval Asset Management respecte les principes des Directives et les lignes directrices de l'ESMA (« European Securities and Market Authority »), telles que publiées le 11 février 2013 et le 31 mars 2016, d'une manière et dans une mesure qui est adaptée à sa taille et à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de ses activités.

Il est à noter que cette politique s'inscrit dans le cadre de la Politique de Rémunération définie par Natixis.

La Politique de Rémunération est un élément stratégique de la politique de Dorval Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché et intègre un dispositif de fidélisation des collaborateurs clés via de potentielles attributions gratuites d'actions (AGA).

La Politique de Rémunération de Dorval Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés ;
- elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La Politique de Rémunération de Dorval Asset Management englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable⁷.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle afin d'encadrer le poids de la performance strictement financière ou ponctuelle.

1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la Politique de Rémunération de Dorval Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs.

⁶ Conformément aux dispositions réglementaires, la Population Identifiée de Dorval Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci

⁷ Dans l'ensemble du document, la rémunération variable individuelle, que son acquisition et son paiement soient immédiats ou différés, correspond à la notion de bonus de performance.

Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité et des objectifs d'investissement durable, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs de gestion.

Ainsi, dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée.

La Population Identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

De plus, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés et préalablement identifié dans les analyses extra-financières du modèle « RAISE⁸ », l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

2. Gouvernance des rémunérations

Les principes généraux et spécifiques de la Politique de Rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines.

La RCCI de Dorval Asset Management a pour sa part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la Politique de Rémunération. Elle est ainsi impliquée dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. Ace titre, elle intervient dans la détermination du périmètre de Population Identifiée. Elle est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gérants.

Dorval Asset Management est une Société Anonyme à Conseil d'administration. La présente Politique de Rémunération est validée par le Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de Dorval Asset Management.

Dorval Asset Management s'est dotée d'un Comité des rémunérations en 2015. Il se tient annuellement et il est composé des membres du Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dont une majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de Dorval Asset Management. Le Directeur général et la Directrice des ressources humaines de Dorval Asset Management participent également à ce Comité.

Il a pour objet de :

- veiller au respect des principes de rémunération applicables à la société de gestion ;
- superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération (approuver, modifier, respecter) ;

⁸ RAISE : Rating and Analysis for Internal Sustainability Evaluation - méthodologie de notation extra-financière interne

- élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et sur les rémunérations variables au-delà d'un certain seuil que Dorval Asset Management déterminera au préalable ;
- superviser la rémunération des responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité ;
- évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - le système de rémunération prend bien en compte toutes les catégories de risques, de liquidité et les niveaux des actifs sous gestion ;
 - la politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la Politique de Rémunération de Dorval Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa Politique de Rémunération, comprenant la Population Identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de Dorval Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de Dorval Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants.

La rémunération du Directeur général de Dorval Asset Management est proposée par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management puis présentée à la Direction générale de Natixis Investment Managers et enfin au Comité des rémunérations de Natixis. Elle est validée par le Conseil d'administration de Dorval Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération de la RCCI de Dorval Asset Management est déterminée par la Direction générale de Dorval Asset Management ; elle est contrôlée, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de Natixis Investment Managers et entérinée par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management et le Comité des rémunérations de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique effectués par le Comité des rémunérations de Dorval Asset Management et/ou par le Comité des rémunérations de Natixis.

Lors de l'attribution des rémunérations variables, la liste nominative des personnes concernées, les montants attribués ainsi que la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instruments financiers, sont conservés et archivés par la société de gestion.

Dorval Asset Management revoit annuellement les principes généraux de cette politique et effectuera une évaluation du respect de cette politique. Ce contrôle et cette révision sont documentés (cf. chapitre 3. Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable).

3. Dispositions en matière de transparence

Dorval Asset Management communique sur les principales caractéristiques de la Politique de Rémunération auprès de son personnel et des souscripteurs des OPC de manière détaillée au travers des DIC, prospectus et rapports annuels des fonds.

Les éléments utiles concernant la Politique de Rémunération sont diffusés dans les états financiers ou sous la forme d'une déclaration indépendante.

4. Dispositif de contrôle en matière de rémunération variable

La présente procédure est mise en place pour minimiser les risques en la matière. Un contrôle de son application est intégré dans le programme annuel de contrôle du RCCI.

Le contrôle réalisé par la RCCI consiste à vérifier que la Politique de Rémunération est établie de façon à s'aligner sur la stratégie économique et les objectifs à long terme, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des fonds sous gestion et sur ceux des investisseurs, le tout dans une gestion saine et maîtrisée du risque.

La RCCI de Dorval Asset Management intègre le domaine de la rémunération variable dans les risques potentiels de conflits d'intérêts.

Enfin, l'ensemble de la Politique de Rémunération de Dorval Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'audit interne de Natixis Investment Managers.

5. Rémunération versée au titre de l'année 2024

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Masse salariale 2024	4 192 164 €
Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2023	860 238 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2024	69 727€
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2024	100 074 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2024	220 408 €
Dont variable différé attribué au titre de l'exercice 2022 et versé en 2024	43 866 €
Total des effectifs concernés	34

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Masse salariale 2024 de l'ensemble du Personnel Identifié	3 704 643 €
Dont Masse salariale des Cadres supérieurs	3 276 344 €
Total de l'ensemble du Personnel Identifié	18

XIV. Evénements en cours de période

Les modifications suivantes ont été apportées à la documentation réglementaire du fonds au 31 décembre 2024 :

- Modification de l'indicateur de référence :

50% de l'indice €STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index) et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) (Code Bloomberg SX5T) calculé dividendes nets réinvestis. Il sera dorénavant le suivant : 50% de l'indice €STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index) et 50% de l'indice Bloomberg Eurozone 50 Net Return Index (code Bloomberg EURODN50 Index) calculé dividendes nets réinvestis

- Modification de l'objectif du fonds :

L'objectif de gestion est donc de facto modifié, invoquant le nouvel indice de référence.

- La stratégie d'investissement :

Afin de se conformer notamment au label ISR V3, des modifications ont été apportées dans la stratégie d'investissement de votre Fonds, telles que :

- La mise à jour de l'univers d'investissement et investissable (nombre de valeurs et date)
- La méthodologie de notation ESG
- L'application du principe de double matérialité
- L'exclusion de 30% (ou lieu de 20%) de l'univers d'investissement

- Enfin, l'adresse postale de Dorval Asset Management a été mise à jour :

111, boulevard Pereire 75017 Paris (à la place du 1, rue de Gramont 75002 Paris).

Annexe

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie

Dénomination du produit : Dorval Convictions PEA
Identifiant d'entité juridique : 969500PAI63ZF4I7C377

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui	Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____ % <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 69,88% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____ %	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

La stratégie d'investissement du Fonds doit conduire à une surperformance par rapport à son univers d'investissement sur les deux indicateurs extra-financiers suivants :

- Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-

financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

- **Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** : part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Indicateur	Définition	Evaluation ESG		
		Fonds	Univers	Δ
Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	96%	88%	1.1x
Objectifs de réductions des émissions de carbone	Pourcentage des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris	30%	33%	0.9x
Taux d'investissement durable	Un investissement est considéré durable, s'il passe 3 étapes successives et disqualifiantes : - Contribution positive à un objectif E ou S - Absence de préjudice important – (DNSH) - Bonnes pratiques de gouvernance	73%	60%	1.2x

Sources : Dorval AM, Bloomberg, MSCI, ONU - toutes les valeurs de l'univers sont pondérées par leur capitalisation boursière
 Couverture : Calculée en pourcentage du poids total des sociétés

NOTATION - METHODOLOGIE PROPRIETAIRE

77.0		ESG	E	S	G	Couverture
Fonds	77.0	85.2	70.4	78.6		100%
Univers d'investissement	70.5	77.3	62.8	74.7		100%
Ecart en %	+9%	+10%	+12%	+5%		+0%

Couverture : Calculée en pourcentage de l'actif hors liquidités

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Indicateur	Définition	Evaluation ESG			Couverture		Evaluation ESG N-1 & N-2			
					2023		2022			
		Fonds	Univers	Δ	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	96%	88%	1.1x	100%	99%	95%	47%	79%	36%
Objectifs de réductions des émissions de carbone	Pourcentage des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris	30%	33%	0.9x	100%	98%	31%	56%	36%	56%
Taux d'investissement durable	Un investissement est considéré durable, s'il passe 3 étapes successives et disqualifiantes : - Contribution positive à un objectif E ou S - Absence de préjudice important – (DNSH) - Bonnes pratiques de gouvernance	73%	60%	1.2x	100%	100%	70%	/	70%	/

Sources : Dorval AM, Bloomberg, MSCI, ONU - toutes les valeurs de l'univers sont pondérées par leur capitalisation boursière

Couverture : Calculée en pourcentage du poids total des sociétés

*les évaluations ESG N-1 et N-2 vont correspondre aux évaluations à la dernière mise à jour de l'univers d'investissement à la date de production du rapport

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds visait à investir a minima 30% de son actif net dans des investissements durables. Ces investissements s'inscrivent de fait dans la stratégie de gestion et permettent de contribuer à la réalisation de la performance extra-financière recherchée par ce Fonds.

Au 31/12/2024 , le Fonds détenait 78,26% d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

La définition de l'investissement durable, telle que retenue par Dorval Asset Management, repose sur les critères relatifs à (i) l'exposition des émetteurs à des secteurs ou activités pouvant être considérés comme significativement préjudiciables à l'environnement et/ou à la société, et à (ii) des controverses environnementales ou sociales sévères¹.

Pour être qualifié d'investissement durable, chacun des critères relevant de cette analyse dite DNSH (« do no significant harm », ou « absence de préjudice important ») doit être satisfait.

— — — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

¹ La définition de l'investissement durable selon Dorval Asset Management est disponible sur son site internet à cette adresse <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg/#Documentation-ESG>

Toutes les valeurs de l'univers d'investissement sont évaluées au regard des Principales Incidences Négatives (Principal Adverse Impacts - « PAI »). Jusqu'à 14 indicateurs environnementaux (9) et sociaux (5) sont intégrés dans la méthodologie de notation extra-financière propriétaire de Dorval Asset Management. Chaque indicateur disponible et révélant une incidence négative, affecte négativement la note extra-financière sur les piliers E et S et sur la synthèse ESG.

Ce système de notation, conforté par les politiques d'exclusion et de gestion des controverses de Dorval Asset Management, contribue à ne retenir que les valeurs considérées comme les plus vertueuses selon les caractéristiques environnementales et sociales, au sein du périmètre d'investissement.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :*

Les politiques d'exclusion² et de gestion des controverses³ strictes assurent l'adéquation des investissements avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Concrètement, une société considérée comme non-conforme à ces principes sur la base des données utilisées ne pourrait être investie.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant sa politique ISR et d'exclusions sectorielles et/ou les autres piliers de son approche d'investissement responsable. Ces derniers sont détaillés dans la déclaration relative à la transparence des incidences négatives en matière de durabilité de la société de gestion (la « Déclaration de prise en compte des PAI »). Au 31/12/2024, la méthodologie propriétaire de notation ESG intègre les principales incidences négatives via un système de bonus/malus de manière à influencer sur les décisions d'investissement.

² <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

³ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

NOTATION DES 5 PREMIERES LIGNES DU FONDS

	ESG	E	S	G	Poids
ASML HOLDING	88.9	77.2	100.0	91.1	4.7%
SAP AG	83.7	83.3	85.7	81.9	4.2%
LVMH	69.7	83.8	58.8	67.4	2.9%
SIEMENS AG	77.9	93.5	60.6	82.9	2.6%
ALLIANZ	83.2	100.0	84.7	73.3	2.5%

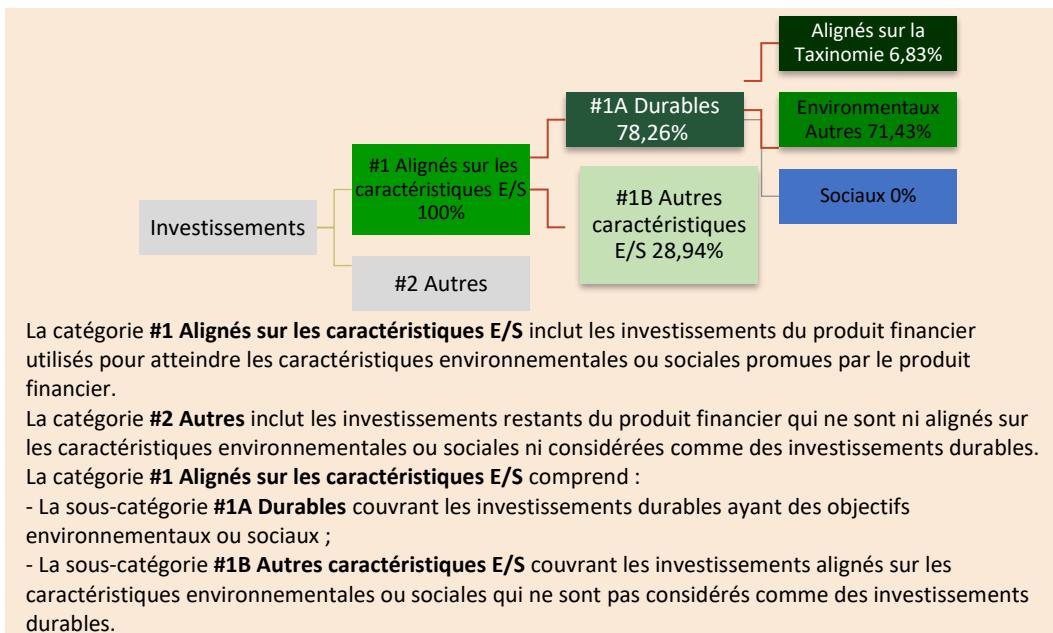
Source du tableau : Rapport mensuel DCPEA au 31/12/2024



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 78,26% .

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cf. graphique ci-dessus sur les principaux investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

6,83% des investissements durables ayant un objectif environnemental était aligné sur la Taxonomie de l'Union européenne.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Sur la base des données actuellement disponibles, le Fonds ne peut fournir d'information sur la part d'investissement dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE au cours de l'exercice précédent.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs **spécifiques**.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

[Include la note pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

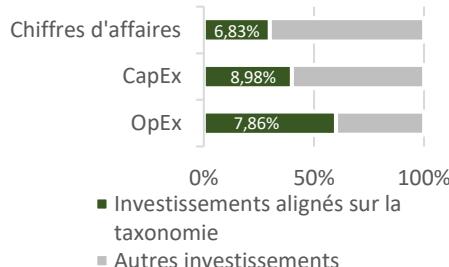
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

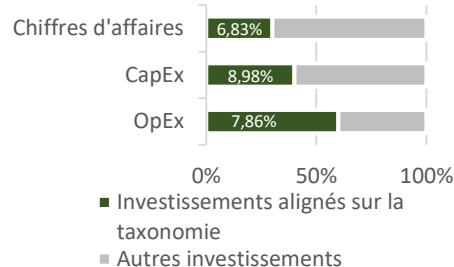


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines***



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Sur la base des données actuellement disponibles, le Fonds ne peut fournir d'information sur une part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

NA

● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

71,43% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'Union européenne.

● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Aucun investissement n'est représenté dans la catégorie « sociaux »

● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Aucun investissement n'est représenté dans la catégorie « autres ». Le reste de l'actif net est constitué de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Dans le cadre de son engagement individuel en tant qu'actionnaire, Dorval Asset Management, au nom de Dorval Convictions PEA, a participé à 99% des assemblées générales des sociétés dans laquelle elle a investi, correspondant à 110 résolutions votables.

Dorval Asset Management a également pris part à 20 engagements collaboratifs au cours de l'exercice (se référer au rapport d'engagement disponible sur le site pour le détail) dont les suivantes :

1. Soutenir la mise en place d'une loi contraignante à l'échelle internationale afin de lutter contre la pollution plastique : En mars 2024, signature de la déclaration des investisseurs appelant à la fin de la pollution plastique par 160 institutions financières, dont Dorval Asset Management. Le message a également été porté à la COP29 avec de petites avancées ;
2. Participation à la conférence organisée par ODDO BHF en janvier 2024 rassemblant environ 325 entreprises, dont 60 qui proposaient des meetings uniquement orientés sur des sujets ESG ;
3. 77% des 170 entreprises ciblées sont désormais engagées dans une trajectoire Net Zéro à l'horizon 2050 ou avant sur au moins leur scope 1 et 2. Dans ce cadre-là, Sophie Chauvellier, gérante des fonds internationaux et flexibles européens chez Dorval Asset Management, a rejoint le groupe de travail de Procter & Gamble afin de travailler aux côtés d'autres investisseurs pour produire une liste de recommandations concernant les engagements climatiques de la société. De la même manière, Dorval Asset Management a collaboré de nouveau avec un panel d'investisseurs engagés auprès de la société Engie. Ce groupe de travail s'est notamment réuni le 10 septembre 2024 afin d'établir le bilan des derniers mois, de définir les priorités pour les mois à venir et enfin de passer en revue la lettre officielle qui sera envoyée à Engie afin que la société prenne connaissance de ces priorités. En effet, Engie pourra ajuster sa stratégie climatique en ce sens et la soumettre au vote de ses actionnaires lors de sa prochaine assemblée générale en 2025.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement DORVAL CONVICTIONS PEA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement
DORVAL CONVICTIONS PEA
111, boulevard Pereire - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement DORVAL CONVICTIONS PEA

111, boulevard Pereire - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DORVAL CONVICTIONS PEA constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

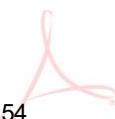
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 02/06/2025 10:06:54



Amaury Couplez
Associé

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	41 666 613,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 666 613,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	1 978 602,95
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 978 602,95
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 781 782,82
OPCVM	4 781 782,82
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	116 150,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	48 543 149,57
Créances et comptes d'ajustement actifs	377 634,86
Comptes financiers	2 587 884,59
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 965 519,45
Total de l'actif I+II	51 508 669,02

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	48 400 300,40
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	2 728 046,37
Capitaux propres I	51 128 346,77
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	51 128 346,77
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	116 150,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	116 150,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	264 172,25
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	264 172,25
Total Passifs : I+II+III+IV	51 508 669,02

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 484 413,67
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	23 174,99
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	65 919,86
Sous-total produits sur opérations financières	1 573 508,52
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	1 573 508,52
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-951 337,51
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-951 337,51
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	622 171,01
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-30 463,89
Sous-total revenus nets I = (C+D)	591 707,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 582 482,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-78 339,80
Frais de recherche	-56 209,05
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 447 934,12
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-140 921,77
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 307 012,35

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 074 865,30
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	61,61
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 074 803,69
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-95 869,41
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 170 673,10
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 728 046,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence (composé pour 50% par l'€STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index) et pour 50% par l'EUROSTOXX 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis) (Code Bloomberg : SX5T)) sur la durée de placement de 5 ans minimum, par une répartition flexible entre les marchés actions et taux, en bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et en investissant majoritairement sur des valeurs mobilières de l'Union européenne, conformément aux critères du PEA. Le Fonds est géré de façon totalement discrétionnaire.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	75 265 606,16	67 373 180,24	59 037 002,98	53 833 972,67	51 128 346,77
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I en EUR					
Actif net	159 273,97	6 694,73	14 283,76	16 016,42	17 053,00
Nombre de titres	161,380	6,000	14,000	14,000	14,000
Valeur liquidative unitaire	986,94	1 115,78	1 020,26	1 144,03	1 218,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	53,75	3,63	21,71	-16,63	78,50
Capitalisation unitaire sur revenu	15,38	16,42	22,60	21,21	23,52
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N en EUR					
Actif net	1 968 457,30	3 232 503,03	6 640 371,18	2 411 015,98	3 020 824,54
Nombre de titres	24 192,678	35 282,151	79 662,026	25 924,126	30 660,790
Valeur liquidative unitaire	81,36	91,61	83,35	93,00	98,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,42	0,30	1,79	-1,35	6,36
Capitalisation unitaire sur revenu	0,88	1,00	1,42	1,28	1,41
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q en EUR					
Actif net	82 833,45	50 924,92	22 075,44	119,33	128,42
Nombre de titres	828,414	445,414	209,707	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	99,99	114,33	105,26	119,33	128,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,40	0,36	2,20	-1,74	8,36
Capitalisation unitaire sur revenu	2,21	2,93	3,06	3,32	3,66
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R en EUR					
Actif net	73 055 041,44	64 083 057,56	52 360 272,60	51 406 820,94	48 090 340,81
Nombre de titres	334 729,429	261 392,151	235 445,728	207 804,107	184 058,189
Valeur liquidative unitaire	218,25	245,16	222,38	247,38	261,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	12,08	0,81	4,81	-3,59	16,90
Capitalisation unitaire sur revenu	1,74	2,11	3,14	2,70	2,97

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau. Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013392230 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0013300233 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA N : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR0013203775 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA I : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0010229187 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA R : Taux de frais maximum de 1,60% TTC.

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire s'appuyant sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du Fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite part.
- L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des mêmes montants de souscriptions/rachats applicables à la catégorie de part considérée à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite suivant : 50% Euro Stoxx 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis (code Bloomberg SX5T Index) + 50% €STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index), au cours de clôture. Il est libellé en Euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence ; elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles

Une réinitialisation de la date et de la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre :

- Lors de la clôture de l'exercice comptable précédent si des commissions de surperformance ont été prélevées sur cette clôture ;
- Ou à défaut, une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule,

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

- La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.
- La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrites ci-dessous :

- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs, sous réserve :
 - o Que le prélèvement de la commission de surperformance n'entraîne pas une baisse de la valeur liquidative du Fonds ;
 - o Et qu'après le prélèvement de la commission de surperformance, la performance nette du Fonds au titre de l'année de prélèvement ne devienne pas inférieure à celle de son indice de référence au titre de cette même année.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Toutefois, il n'y aura de prélèvement de la commission de surperformance que si la performance du Fonds est supérieure à celle de l'indicateur de référence sur la période de référence et si le Fonds a enregistré une performance positive sur son exercice comptable.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R	Capitalisation	Capitalisation
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N	Capitalisation	Capitalisation
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q	Capitalisation	Capitalisation
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	53 833 972,67
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 773 088,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 474 015,36
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	622 171,01
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 447 934,12
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 074 803,69
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	51 128 346,77

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14,000	
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N		
Parts souscrites durant l'exercice	8 639,542	850 322,65
Parts rachetées durant l'exercice	-3 902,878	-377 333,09
Solde net des souscriptions/rachats	4 736,664	472 989,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 660,790	
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R		
Parts souscrites durant l'exercice	7 378,756	1 922 765,37
Parts rachetées durant l'exercice	-31 124,674	-8 096 682,27
Solde net des souscriptions/rachats	-23 745,918	-6 173 916,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	184 058,189	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
DORVAL CONVICTIONS PEA I FR0013203775	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 053,00	14,000	1 218,07
DORVAL CONVICTIONS PEA N FR0013300233	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 020 824,54	30 660,790	98,52
DORVAL CONVICTIONS PEA Q FR0013392230	Capitalisation	Capitalisation	EUR	128,42	1,000	128,42
DORVAL CONVICTIONS PEA R FR0010229187	Capitalisation	Capitalisation	EUR	48 090 340,81	184 058,189	261,27

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 ALLEMAGNE +/-	Pays 3 PAYS-BAS +/-	Pays 4 ESPAGNE +/-	Pays 5 ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	41 666,61	14 488,86	11 220,83	5 377,06	4 213,85	2 702,49
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-5 613,15	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	36 053,46					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 978,60	1 978,60	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 587,89	0,00	0,00	0,00	2 587,89
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		1 978,60	0,00	0,00	2 587,89

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	1 978,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 587,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 587,89	1 978,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 978,60	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	1 978,60	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Crédits représentatifs de titres financiers reçus en pension Crédits représentatifs de titres donnés en garantie Crédits représentatifs de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Crédits Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Crédances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Crédances		
	Souscriptions à recevoir	1 326,96
	Dépôts de garantie en espèces	376 307,90
Total des créances		377 634,86
Dettes		
	Rachats à payer	33 416,36
	Frais de gestion fixe	230 755,89
Total des dettes		264 172,25
Total des créances et des dettes		113 462,61

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	169,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	41 384,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	909 783,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 781 782,82
	FR0013392321	DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE PART Q	2 698 756,23
	FR001400E9K9	DORVAL GLOBAL VISION Q	502 273,38
	FR0013392347	DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO Q	1 580 753,21
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 781 782,82

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	591 707,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	591 707,12
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	591 707,12

Part DORVAL CONVICTIONS PEA I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	329,35
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	329,35
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	329,35
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	329,35
Total	329,35
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part DORVAL CONVICTIONS PEA N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	43 400,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	43 400,64
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	43 400,64
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	43 400,64
Total	43 400,64
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	3,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3,66
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3,66
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3,66
Total	3,66
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part DORVAL CONVICTIONS PEA R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	547 973,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	547 973,47
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	547 973,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	547 973,47
Total	547 973,47
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 307 012,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 307 012,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 307 012,35

Part DORVAL CONVICTIONS PEA I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 099,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 099,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 099,06
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 099,06
Total	1 099,06
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part DORVAL CONVICTIONS PEA N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	195 137,06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	195 137,06
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	195 137,06
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	195 137,06
Total	195 137,06
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8,36
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	8,36
Total	8,36
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part DORVAL CONVICTIONS PEA R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 110 767,87
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 110 767,87
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 110 767,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 110 767,87
Total	3 110 767,87
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			41 666 613,80	81,50
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			41 666 613,80	81,50
Assurance			3 752 058,50	7,34
ALLIANZ SE-REG	EUR	4 776	1 413 218,40	2,77
AXA SA	EUR	27 929	958 523,28	1,87
GENERALI	EUR	12 257	334 248,39	0,65
MAPFRE SA	EUR	23 489	57 454,09	0,11
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 907	928 899,70	1,82
SCOR SE	EUR	2 526	59 714,64	0,12
Automobiles			1 323 429,65	2,59
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	23 329	859 673,65	1,68
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	8 620	463 756,00	0,91
Banques commerciales			6 636 228,85	12,97
BANCA MEDOLANUM SPA	EUR	6 618	76 040,82	0,15
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	62 889	594 426,83	1,16
BANKINTER SA	EUR	9 155	69 944,20	0,14
BNP PARIBAS	EUR	14 711	871 185,42	1,70
BPBANCA SPA	EUR	10 025	61 493,35	0,12
CAIXABANK SA	EUR	195 269	1 022 428,48	1,98
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	20 234	268 909,86	0,53
DEUTSCHE BANK AG	EUR	19 853	330 353,92	0,65
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	4 779	285 115,14	0,56
ING GROEP NV	EUR	49 067	742 383,71	1,45
INTESA SANPAOLO	EUR	229 902	888 111,43	1,74
KBC GROUP NV	EUR	3 503	261 113,62	0,51
SOCIETE GENERALE SA	EUR	9 424	255 955,84	0,50
UNICREDIT SPA	EUR	23 589	908 766,23	1,78
Biotechnologie			387 600,00	0,76
ARGEN-X SE - W/I	EUR	646	387 600,00	0,76
Boissons			316 157,40	0,62
HEINEKEN NV	EUR	4 602	316 157,40	0,62
Composants automobiles			535 196,76	1,05
FORVIA	EUR	7 932	68 849,76	0,13
MICHELIN (CGDE)	EUR	14 665	466 347,00	0,92
Conglomérats industriels			1 357 820,56	2,66
SIEMENS AG-REG	EUR	7 201	1 357 820,56	2,66
Construction et ingénierie			215 364,37	0,42
ARCADIS NV	EUR	1 123	66 032,40	0,13
EIFFAGE	EUR	764	64 726,08	0,13
Webuild S.p.A.	EUR	29 728	84 605,89	0,16
Courrier, fret aérien et logistique			388 731,20	0,76
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	11 440	388 731,20	0,76

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			675 123,53	1,32
CARREFOUR SA	EUR	4 441	60 974,93	0,12
JERONIMO MARTINS	EUR	26 802	494 496,90	0,97
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	EUR	926	58 291,70	0,11
REPLY SPA	EUR	400	61 360,00	0,12
Distribution spécialisée			591 013,84	1,16
FF GROUP	EUR	144 102	0,00	0,00
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	11 906	591 013,84	1,16
Electricité			1 577 201,04	3,08
ELIA SYSTEM	EUR	747	55 576,80	0,11
REDEIA CORP SA	EUR	21 179	349 453,50	0,68
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	37 777	287 860,74	0,56
VERBUND AG	EUR	12 633	884 310,00	1,73
Emballage et conditionnement			69 898,10	0,14
HUHTAMAKI OYJ	EUR	2 045	69 898,10	0,14
Equipements électriques			1 577 812,82	3,09
NEXANS SA	EUR	585	60 957,00	0,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 989	1 442 750,10	2,83
SIGNIFY NV	EUR	3 434	74 105,72	0,14
Equipements et fournitures médicaux			775 595,20	1,52
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 292	775 595,20	1,52
Equipements et instruments électroniques			336 707,00	0,66
JENOPTIK AG	EUR	3 145	70 573,80	0,14
LEGRAND SA	EUR	2 830	266 133,20	0,52
FPI de détail			61 883,31	0,12
MERCIALYS	EUR	6 121	61 883,31	0,12
Gestion immobilière et développement			61 168,36	0,12
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG	EUR	2 623	61 168,36	0,12
Hôtels, restaurants et loisirs			390 923,08	0,76
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4 859	331 383,80	0,64
SPIE SA	EUR	1 982	59 539,28	0,12
Infrastructure de transports			93 717,00	0,18
FRAPORT AG	EUR	1 602	93 717,00	0,18
Logiciels			4 347 955,53	8,50
AENA SME SA	EUR	5 114	1 009 503,60	1,97
FNAC DARTY SA	EUR	2 700	77 085,00	0,15
KION GROUP AG	EUR	2 135	68 021,10	0,13
SAP SE	EUR	10 506	2 482 567,80	4,86
VINCI SA	EUR	6 407	639 034,18	1,25
ZALANDO SE	EUR	2 215	71 743,85	0,14
Machines			194 838,82	0,38
ANDRITZ AG	EUR	1 226	60 049,48	0,12
GEA GROUP AG	EUR	1 297	62 022,54	0,12
KONECRANES OYJ	EUR	1 189	72 766,80	0,14

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Marches de capitaux			650 968,50	1,27
NORDEA BANK ABP	EUR	61 997	650 968,50	1,27
Media			121 742,84	0,24
IPSOS	EUR	1 362	62 543,04	0,12
JCDECAUX SE	EUR	3 905	59 199,80	0,12
Métaux et minerais			58 368,70	0,11
AURUBIS AG	EUR	761	58 368,70	0,11
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			49 913,00	0,10
GERRESHEIMER AG	EUR	703	49 913,00	0,10
Papier et industrie du bois			62 234,07	0,12
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	6 404	62 234,07	0,12
Producteur et commerce d'énergie indépendants			992 832,84	1,94
AIR LIQUIDE SA	EUR	6 327	992 832,84	1,94
Produits alimentaires			567 145,41	1,11
CORBION NV	EUR	3 089	66 722,40	0,13
DANONE	EUR	6 698	436 173,76	0,85
KERRY GROUP PLC-A	EUR	689	64 249,25	0,13
Produits chimiques			424 886,56	0,83
DSM-FIRMENICH AG	EUR	4 348	424 886,56	0,83
Produits de soins personnels			872 059,35	1,71
L'OREAL	EUR	2 551	872 059,35	1,71
Produits pharmaceutiques			1 223 213,26	2,39
SANOFI	EUR	13 049	1 223 213,26	2,39
Produits pour l'industrie du bâtiment			493 690,90	0,97
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	4 236	363 025,20	0,71
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	874	61 573,30	0,12
WIENERBERGER AG	EUR	2 580	69 092,40	0,14
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			3 326 310,05	6,51
ASML HOLDING NV	EUR	4 207	2 855 290,90	5,59
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	13 055	409 927,00	0,80
S.O.I.T.E.C.	EUR	701	61 092,15	0,12
Services aux collectivités			569 987,75	1,11
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	21 025	569 987,75	1,11
Services aux entreprises			60 291,00	0,12
ELIS SA	EUR	3 190	60 291,00	0,12
Services aux professionnels			423 295,60	0,83
WOLTERS KLUWER	EUR	2 639	423 295,60	0,83
Services clientèle divers			62 388,75	0,12
EDENRED	EUR	1 965	62 388,75	0,12
Services de télécommunication diversifiés			1 026 403,92	2,01
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	35 528	1 026 403,92	2,01

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication mobile			74 495,70	0,15
FREENET NOM.	EUR	2 705	74 495,70	0,15
Services financiers diversifiés			1 050 984,30	2,06
ADYEN NV	EUR	310	445 470,00	0,87
BAWAG GROUP AG	EUR	1 060	86 019,00	0,17
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 999	444 577,60	0,87
WENDEL	EUR	806	74 917,70	0,15
Services liés aux technologies de l'information			70 965,00	0,14
SOPRA STERIA GROUP	EUR	415	70 965,00	0,14
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			129 953,87	0,25
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	12 431	64 330,43	0,13
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	6 459	65 623,44	0,12
Textiles, habillement et produits de luxe			3 688 057,51	7,21
ADIDAS AG	EUR	1 718	406 822,40	0,80
HERMES INTERNATIONAL	EUR	340	789 480,00	1,54
HUGO BOSS AG -ORD	EUR	1 940	86 873,20	0,17
KERING	EUR	2 423	577 279,75	1,13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	2 762	1 755 251,00	3,43
PUMA SE	EUR	1 631	72 351,16	0,14
TITRES DE CRÉANCES			1 978 602,95	3,87
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 978 602,95	3,87
Services aux collectivités			1 978 602,95	3,87
FRENCH REPUBLIC ZCP 04-06-25	EUR	2 000 000	1 978 602,95	3,87
TITRES D'OPC			4 781 782,82	9,35
OPCVM			4 781 782,82	9,35
Gestion collective			4 781 782,82	9,35
DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE PART Q	EUR	22 530,942	2 698 756,23	5,28
DORVAL GLOBAL VISION Q	EUR	4 272,122	502 273,38	0,98
DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO Q	EUR	17 926,437	1 580 753,21	3,09
Total			48 426 999,57	94,72

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
EURO STOXX 50 0325	-115	116 150,00	0,00	-5 613 150,00
Sous-total 1.		116 150,00	0,00	-5 613 150,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		116 150,00	0,00	-5 613 150,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	48 426 999,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	116 150,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 965 519,45
Autres passifs (-)	-380 322,25
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	51 128 346,77

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I	EUR	14,000	1 218,07
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N	EUR	30 660,790	98,52
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q	EUR	1,000	128,42
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R	EUR	184 058,189	261,27

DORVAL CONVICTIONS PEA

COMPTE ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	53 261 617,52	55 731 500,22
Actions et valeurs assimilées	47 813 068,79	50 205 429,82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 813 068,79	50 205 429,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	1 996 964,56
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 996 964,56
Titres de créances négociables	0,00	1 996 964,56
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 386 238,73	3 417 005,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 386 238,73	3 417 005,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	62 310,00	112 100,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	62 310,00	112 100,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	581 715,51	915 658,54
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	581 715,51	915 658,54
COMPTE FINANCIERS	307 591,57	2 769 129,47
Liquidités	307 591,57	2 769 129,47
TOTAL DE L'ACTIF	54 150 924,60	59 416 288,23

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	54 019 621,32	56 905 460,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-782 354,70	1 276 220,97
Résultat de l'exercice (a,b)	596 706,05	855 321,47
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	53 833 972,67	59 037 002,98
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	62 310,00	112 100,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	62 310,00	112 100,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	62 310,00	112 100,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	254 641,93	267 185,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	254 641,93	267 185,25
COMPTE FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	54 150 924,60	59 416 288,23

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	12 036 300,00
EURO STOXX 50 0324	8 449 980,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	58 664,44	5 390,29
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 681 798,48	1 790 188,04
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	8 821,74	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 749 284,66	1 795 578,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	25 696,62
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	25 696,62
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 749 284,66	1 769 881,71
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 018 577,96	943 752,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	730 706,70	826 129,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-134 000,65	29 192,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	596 706,05	855 321,47

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :***Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013392230 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0013300233 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA N : Taux de frais maximum de 1,30% TTC.

FR0013203775 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA I : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0010229187 - Part DORVAL CONVICTIONS PEA R : Taux de frais maximum de 1,60% TTC.

Les frais de fonctionnement et autres services pour les parts R, I, N et Q sont de 0.20%.

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire s'appuyant sur la comparaison entre l'actif valorisé du Fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du Fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite part.
- L'actif de référence représente l'actif du Fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des mêmes montants de souscriptions/rachats applicables à la catégorie de part considérée à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du Fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite suivant : 50% Euro Stoxx 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis (code Bloomberg SX5T Index) + 50% €STR capitalisé (code Bloomberg OISESTR Index), au cours de clôture. Il est libellé en Euro.

• Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence ; elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et de la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre :

- Lors de la clôture de l'exercice comptable précédent si des commissions de surperformance ont été prélevées sur cette clôture ;
- Ou à défaut, une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule,

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

- La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre.
- La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

- Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs, sous réserve :

- o Que le prélèvement de la commission de surperformance n'entraîne pas une baisse de la valeur liquidative du Fonds ;
- o Et qu'après le prélèvement de la commission de surperformance, la performance nette du Fonds au titre de l'année de prélèvement ne devienne pas inférieure à celle de son indice de référence au titre de cette même année.

• Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

• Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence.

Toutefois, il n'y aura de prélèvement de la commission de surperformance que si la performance du Fonds est supérieure à celle de l'indicateur de référence sur la période de référence et si le Fonds a enregistré une performance positive sur son exercice comptable.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q	Capitalisation	Capitalisation
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	59 037 002,98	67 373 180,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 493 727,29	6 005 766,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 949 155,27	-8 390 168,04
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 107 204,85	1 591 928,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 054 748,98	-734 998,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	122 640,00	4 805 187,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 954 720,00	-4 205 450,00
Frais de transactions	-45 335,98	-168 331,49
Définitions de change	-25 912,02	-23 053,69
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 422 353,10	-8 155 287,34
<i>Déférence d'estimation exercice N</i>	<i>7 987 201,77</i>	<i>1 564 848,67</i>
<i>Déférence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 564 848,67</i>	<i>-9 720 136,01</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-49 790,00	112 100,00
<i>Déférence d'estimation exercice N</i>	<i>62 310,00</i>	<i>112 100,00</i>
<i>Déférence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-112 100,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice précédent sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice précédent sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	730 706,70	826 129,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	53 833 972,67	59 037 002,98

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	8 449 980,00	15,70
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	8 449 980,00	15,70
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 591,57	0,57
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	307 591,57	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	788 701,25	1,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	12 316,33	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
Souscriptions à recevoir		3 414,28
Dépôts de garantie en espèces		565 984,90
Coupons et dividendes en espèces		12 316,33
		581 715,51
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
Rachats à payer		21 276,18
Frais de gestion fixe		233 365,75
		254 641,93
TOTAL DES DETTES		
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		327 073,58

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14,000	
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N		
Parts souscrites durant l'exercice	1 215,856	109 853,33
Parts rachetées durant l'exercice	-54 953,756	-4 961 392,50
Solde net des souscriptions/rachats	-53 737,900	-4 851 539,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	25 924,126	
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-208,707	-23 429,45
Solde net des souscriptions/rachats	-208,707	-23 429,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R		
Parts souscrites durant l'exercice	5 805,512	1 383 873,96
Parts rachetées durant l'exercice	-33 447,133	-7 964 333,32
Solde net des souscriptions/rachats	-27 641,621	-6 580 459,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	207 804,107	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part DORVAL CONVICTIONS PEA I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA Q	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part DORVAL CONVICTIONS PEA R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	153,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	66 935,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	951 485,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC		DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE Q DORVAL GLOBAL VISION Part Q DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO PART Q C4	5 386 238,73 2 909 698,65 493 212,23 1 983 327,85
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 386 238,73

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	596 706,05	855 321,47
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	596 706,05	855 321,47

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	297,00	316,51
Total	297,00	316,51

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	33 283,96	113 866,30
Total	33 283,96	113 866,30

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3,32	642,83
Total	3,32	642,83

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	563 121,77	740 495,83
Total	563 121,77	740 495,83

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-782 354,70	1 276 220,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-782 354,70	1 276 220,97

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-232,88	303,99
Total	-232,88	303,99

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-35 049,69	142 764,99
Total	-35 049,69	142 764,99

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1,74	463,16
Total	-1,74	463,16

	29/12/2023	30/12/2022
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-747 070,39	1 132 688,83
Total	-747 070,39	1 132 688,83

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	149 543 712,74	75 265 606,16	67 373 180,24	59 037 002,98	53 833 972,67
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I en EUR					
Actif net	51 865 503,85	159 273,97	6 694,73	14 283,76	16 016,42
Nombre de titres	51 053,986	161,380	6,000	14,000	14,000
Valeur liquidative unitaire	1 015,89	986,94	1 115,78	1 020,26	1 144,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-171,33	53,75	3,63	21,71	-16,63
Capitalisation unitaire sur résultat	11,41	15,38	16,42	22,60	21,21
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N en EUR					
Actif net	2 229 985,70	1 968 457,30	3 232 503,03	6 640 371,18	2 411 015,98
Nombre de titres	26 492,506	24 192,678	35 282,151	79 662,026	25 924,126
Valeur liquidative unitaire	84,17	81,36	91,61	83,35	93,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,24	4,42	0,30	1,79	-1,35
Capitalisation unitaire sur résultat	0,52	0,88	1,00	1,42	1,28
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q en EUR					
Actif net	42 013,79	82 833,45	50 924,92	22 075,44	119,33
Nombre de titres	411,000	828,414	445,414	209,707	1,000
Valeur liquidative unitaire	102,22	99,99	114,33	105,26	119,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,14	5,40	0,36	2,20	-1,74
Capitalisation unitaire sur résultat	1,89	2,21	2,93	3,06	3,32
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R en EUR					
Actif net	95 406 209,40	73 055 041,44	64 083 057,56	52 360 272,60	51 406 820,94
Nombre de titres	421 292,349	334 729,429	261 392,151	235 445,728	207 804,107
Valeur liquidative unitaire	226,46	218,25	245,16	222,38	247,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-38,38	12,08	0,81	4,81	-3,59
Capitalisation unitaire sur résultat	0,71	1,74	2,11	3,14	2,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	2 669	491 523,04	0,91
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 443	1 558 883,85	2,90
AURUBIS AG	EUR	840	62 378,40	0,12
BASF SE	EUR	13 370	652 188,60	1,21
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	15 397	1 551 709,66	2,88
CECONOMY AG	EUR	126 200	312 471,20	0,58
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	1 820	68 978,00	0,13
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 777	517 910,50	0,96
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	14 346	643 489,83	1,19
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	47 308	1 028 949,00	1,91
FRAPORT AG	EUR	1 160	63 521,60	0,12
FREENET NOM.	EUR	2 600	65 884,00	0,12
GERRESHEIMER AG	EUR	700	66 045,00	0,12
HUGO BOSS NOM.	EUR	970	65 436,20	0,12
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	18 274	690 757,20	1,29
KION GROUP AG	EUR	1 670	64 578,90	0,12
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 278	854 477,80	1,59
SAP SE	EUR	15 800	2 203 784,00	4,09
SIEMENS AG-REG	EUR	11 230	1 908 201,60	3,55
THYSSENKRUPP AG	EUR	10 130	63 940,56	0,12
VONOVIA SE	EUR	10 029	286 227,66	0,53
TOTAL ALLEMAGNE			13 221 336,60	24,56
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	1 190	67 116,00	0,12
BAWAG GROUP AG	EUR	1 400	67 172,00	0,13
CA IMMOBILIEN ANLAGEN AG	EUR	2 000	64 900,00	0,12
WIENERBERGER AG	EUR	2 170	65 577,40	0,12
TOTAL AUTRICHE			264 765,40	0,49
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	12 641	738 487,22	1,37
ETABLISSEMENTS COLRUYT	EUR	1 610	65 688,00	0,13
TOTAL BELGIQUE			804 175,22	1,50
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	92 792	763 306,99	1,41
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	236 811	895 027,17	1,66
IBERDROLA SA	EUR	86 207	1 023 277,09	1,90
INDITEX	EUR	16 211	639 199,73	1,18
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	9 920	64 976,00	0,12
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	1 130	68 026,00	0,13
MAPFRE S.A. / EX CORPORACION MAPFRE	EUR	33 150	64 410,45	0,12
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	6 490	65 289,40	0,13
UNICAJA BANCO SA	EUR	71 630	63 750,70	0,12
TOTAL ESPAGNE			3 647 263,53	6,77
FINLANDE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HUHTAMAKI OY	EUR	1 780	65 379,40	0,12
KONECRANES SHS	EUR	1 660	67 694,80	0,12
KONE OY B NEW	EUR	6 378	288 030,48	0,54
QT GROUP OYJ	EUR	980	63 210,00	0,12
TOTAL FINLANDE			484 314,68	0,90
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	7 658	1 348 726,96	2,50
ALTEN	EUR	480	64 608,00	0,12
AXA	EUR	29 718	876 383,82	1,63
BNP PARIBAS	EUR	37 808	2 366 402,72	4,40
CREDIT AGRICOLE	EUR	21 200	272 462,40	0,51
DANONE	EUR	9 611	563 973,48	1,04
ELIS	EUR	3 450	65 170,50	0,12
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 652	844 803,20	1,57
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	3 080	62 893,60	0,11
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	540	64 746,00	0,12
GROUPE FNAC	EUR	38 421	1 056 577,50	1,96
HERMES INTERNATIONAL	EUR	655	1 256 814,00	2,34
IPSOS	EUR	1 150	65 262,50	0,12
JCDECAUX SE	EUR	3 680	66 976,00	0,13
KERING	EUR	2 332	930 468,00	1,73
L'OREAL	EUR	3 559	1 603 863,35	2,98
MERCIALYS	EUR	28 240	280 846,80	0,52
NEOEN SA	EUR	2 190	66 313,20	0,12
NEXANS SA	EUR	820	64 985,00	0,12
PERNOD RICARD	EUR	2 954	471 901,50	0,87
RUBIS	EUR	2 870	64 575,00	0,12
SAFRAN SA	EUR	5 084	810 694,64	1,51
SANOFI	EUR	14 533	1 304 482,08	2,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	7 784	1 414 975,52	2,63
SCOR SE	EUR	2 410	63 768,60	0,12
SOITEC SA	EUR	400	64 720,00	0,12
SOPRA STERIA	EUR	330	65 274,00	0,12
SPIE SA	EUR	2 290	64 807,00	0,12
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	2 970	62 845,20	0,11
TOTALENERGIES SE	EUR	10 765	663 124,00	1,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	10 000	285 600,00	0,53
VINCI SA	EUR	13 647	1 551 663,90	2,88
WENDEL	EUR	800	64 520,00	0,12
TOTAL FRANCE			18 875 228,47	35,06
GRECE				
FOLLI FOLLIE GR	EUR	144 102	0,00	0,00
TOTAL GRECE			0,00	0,00
IRLANDE				
CRH PLC	USD	12 602	788 701,25	1,47
GLANBIA PLC	EUR	4 310	64 262,10	0,12
TOTAL IRLANDE			852 963,35	1,59
ITALIE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	7 610	64 943,74	0,12
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	21 450	64 907,70	0,12
DE LONGHI SPA	EUR	2 190	66 838,80	0,13
ENEL SPA	EUR	113 276	762 347,48	1,42
INTESA SANPAOLO	EUR	242 559	641 204,72	1,19
REPLY FRAZION	EUR	560	66 920,00	0,12
Webuild S.p.A.	EUR	35 040	64 018,08	0,12
TOTAL ITALIE			1 731 180,52	3,22
LUXEMBOURG				
SES	EUR	11 430	68 122,80	0,12
TOTAL LUXEMBOURG			68 122,80	0,12
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	358	417 642,80	0,78
AIRBUS SE	EUR	8 318	1 162 690,04	2,16
ALFEN BEHEER BV	EUR	1 200	72 336,00	0,14
ARCADIS	EUR	1 350	65 934,00	0,12
ASML HOLDING NV	EUR	5 944	4 052 024,80	7,53
CSM NV	EUR	3 480	67 442,40	0,12
ING GROEP NV	EUR	56 364	762 379,46	1,41
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	17 992	468 061,88	0,87
PROSUS NV	EUR	27 064	730 322,04	1,36
SIGNIFY NV	EUR	2 140	64 884,80	0,12
TOTAL PAYS-BAS			7 863 718,22	14,61
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			47 813 068,79	88,82
TOTAL Actions et valeurs assimilées			47 813 068,79	88,82
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE Q	EUR	24 114,857	2 909 698,65	5,40
DORVAL GLOBAL VISION Part Q	EUR	4 648,122	493 212,23	0,91
DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO PART Q C4	EUR	19 582,621	1 983 327,85	3,69
TOTAL FRANCE			5 386 238,73	10,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 386 238,73	10,00
TOTAL Organismes de placement collectif			5 386 238,73	10,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	-186	62 310,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			62 310,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes			62 310,00	0,12
TOTAL Instruments financier à terme			62 310,00	0,12
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-62 310	-62 310,00	-0,12
TOTAL Appel de marge			-62 310,00	-0,12
Créances			581 715,51	1,08
Dettes			-254 641,93	-0,47

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			307 591,57	0,57
Actif net			53 833 972,67	100,00

Parts DORVAL CONVICTIONS PEA N	EUR	25 924,126	93,00
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA Q	EUR	1,000	119,33
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA I	EUR	14,000	1 144,03
Parts DORVAL CONVICTIONS PEA R	EUR	207 804,107	247,38